



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE Du 03 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois octobre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale,
sous la présidence de Monsieur. Christophe SAINT-PIERRE

Étaient présents : MONSIEUR LE MAIRE, C. ASSIER, D. DIAZ, K. ORCEL, B. SOULIE, C. SUDRES BALTRONS, A. NAYRAC, L. KECHKKECH, S. AYOT, A. GAUTRAND, E. PLATET, P. GINESTE, R. FAYET, M. DAURES, B. OZANEUX, T. SOLIER, A. BLANCHET, C. ALIBERT, E. GAZEL, M. DURAND, A. DALLE, F. FABRE, N. TUFFERY, P. RAMONDENC, D. BROUGNOUNESQUE, N. CHIOTTI.

Étaient excusés : B. NIEL, B. LACAN (POUVOIR A C. SUDRES BALTRONS), I. CARTAILLAC, M.A. ABONDANCE (POUVOIR A M. DAURES), N. FORT, D. DUCROS (POUVOIR A MONSIEUR LE MAIRE), C. CONDOMINES (POUVOIR A A. NAYRAC), P. BARAILLE, I. CAMBEFORT.

Étaient absents :

Secrétaire de séance : MADAME LAAZIZA KECHKKECH

Secrétaire auxiliaire de séance : MONSIEUR JEROME CHIODO, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES.



18h30 – Ouverture de la séance.

Monsieur le Maire

« Bien, mes chers collègues, je vous invite à prendre place au tour de la table du Conseil, de façon à ce que nous puissions débiter ce Conseil sans trop de retard et je demande donc à Monsieur le Directeur Général des Services de faire l'appel. »

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services fait l'appel.

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Donc, je vous propose de passer à l'élection du ou de la Secrétaire de Séance : Madame KECHKKECH comme Secrétaire de Séance.

Je vous propose donc de passer à l'approbation de deux comptes-rendus de Conseils municipaux, celui en date du 23 mai et celui en date du 19 juin.

Y a-t-il des questions ? Non, donc je vous propose de passer de façon distinctive bien évidemment ces deux comptes-rendus.

Donc, je mets aux voix le compte-rendu du 23 mai. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est donc adopté. Merci beaucoup. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Je mets aux voix le compte-rendu du 19 juillet. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Je vous remercie. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Donc, je souhaitai vous proposer une inversion dans l'ordre du jour du Conseil municipal, si vous en étiez d'accord pour permettre à Madame ORCEL de passer en priorité les délibérations cultures, puisque Madame ORCEL doit nous quitter dans le courant du Conseil, donc si vous en êtes d'accord, je vous propose de faire cette inversion dans l'ordre du jour. Bon s'il n'y a pas d'objection. »

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 01 :

01. "Énumération des Décisions du Maire prises conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la séance du précédent Conseil Municipal"

« Excusez-moi, avant de céder la parole à Madame ORCEL, j'ai oublié de vous présenter la délibération numéro un, concernant les décisions du Maire.

Y a-t-il des remarques sur ces décisions. »

Le Conseil Municipal prend acte

Arrivée de Monsieur Bernard NIEL

Monsieur le Maire

« Donc s'il n'y a pas de remarque, je peux maintenant céder la parole à Madame ORCEL. »

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 02 :

2. "Tarifs du spectacle « Dédalles e Jules Verne » dans le cadre du Festival « Bonheurs d'Hiver » 2019"

« Merci. Bonsoir à tous. Alors délibération numéro 16, donc je ne sais pas si tout le monde y est, on va laisser le temps à tout le monde d'y arriver.

Donc, tarif du spectacle : « *Dans les dédales de Jules Verne* » dans le cadre du festival *Bonheurs d'Hiver*. Donc dans le cadre du festival *Bonheurs d'Hiver*, nous sommes amenés à programmer des spectacles, alors jusqu'à présent les spectacles qui étaient proposés hors spectacle de la Maison du Peuple, qui sont pour certains intégrés à la programmation du festival, puisqu'ils sont plus orientés famille et jeune public sur le mois de décembre, jusqu'à présent les autres spectacles qui étaient proposés, étaient gratuits. Là, il vous est proposé un tarif pour un des spectacles, qui sera proposé, c'est aussi une demande du Département, qui nous demande d'avoir des recettes propres sur le festival, donc on commence cette année avec ce spectacle et puis on verra dans les années à venir comment on peut faire évoluer ça. Nous, notre volonté était surtout de garder un maximum d'animations gratuites, mais pour répondre aussi à cette demande du Département et donc au financement qu'il nous apporte, nous sommes un petit peu tenu de proposer quelques spectacles payants.

Donc, se sera ce spectacle « *Dans les dédales de Jules Verne* », donc qui est un spectacle de la compagnie *Les Colporteurs*, peut-être certains l'ont vu cet été, il a été joué dans le cadre du festival de théâtre de *La Fabrique*. Il sera joué au Temple puisqu'on a besoin d'un orgue. C'est un spectacle musical très sympathique, interactif et décalé, avec notamment Vincent DUBUS, que certains connaissent peut-être et qui fait parti du théâtre de *La Fabrique*.

Donc les tarifs qui sont proposés pour rester à la fois sur des tarifs similaires à ceux du théâtre, que le théâtre pratique toute l'année en catégorie C, sont de :

- Huit euros en tarif normal ;
- Et de cinq euros un tarif réduit, notamment pour les moins de dix-huit ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, titulaires de cartes handicapées, intermittents du spectacle, voilà.

Et on reste aussi dans un tarif proche de ce qui a été proposé cet été par le théâtre de *La Fabrique*, pour voilà qu'il n'y ait pas de décalage sur un spectacle identique. Il sera joué le 27 décembre donc dans le cadre du festival et donc comme je l'ai dit au Temple de Millau, voilà.

Peut-être sur le festival, vous dire que la programmation municipale est bouclée, on est en train de récupérer toutes les informations des associations partenaires pour travailler sur le livret du programme, qui devrait sortir fin novembre, début décembre comme tous les ans, voilà. Et que la thématique, sans tout dévoiler, fera un lien avec pour certaines des animations proposées et des événements, fera un lien avec les cinq cents ans de la mort de Léonard de Vinci, voilà donc l'affiche notamment fera *un petit clin d'œil* à cette thématique-là et puis d'autres propositions pendant le festival. Voilà.

Donc, il vous est donc proposé :

- D'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à appliquer les tarifs du spectacle : « *Dans les dédales de Jules Verne* » comme indiqué dans le tableau, enfin que vous avez sur la délibération ;
- Et bien évidemment, il faudra créer une régie temporaire pour pouvoir assurer les encaissements des entrées du spectacle, ça c'est plutôt une bonne chose puisqu'on réfléchit aussi dans les années à venir, à avoir des produits dérivés, donc il faudra aussi avoir une régie de recettes dans ce cadre-là. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Est-ce que vous avez des questions ? Donc, s'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. Oui, pardon. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL

« Je vous fais circuler un document, vous l'avez peut-être..., il a été diffusée plutôt sur *Internet* qui donne les grandes dates et vous aurez le visuel du festival comme ça, voilà un petit peu en avant-première, on va dire. »

Monsieur le Maire

« Donc délibération numéro 17 concernant le Théâtre de la Maison du Peuple. »

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 03 :

3. "Théâtre de la maison du Peuple : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aveyron : Saison 2019 / 2020"

« Alors ça, c'est la demande de subvention qu'on présente tous les ans auprès du Conseil départemental de l'Aveyron pour la saison 19 / 20 du Théâtre de la Maison du Peuple et notamment pour son travail de diffusion de spectacles et de sensibilisation des publics sur Millau et puis sur tout le territoire du sud du département dans le cadre des *Échappées du Théâtre* et donc l'aide financière globale demandée au Conseil départemental de l'Aveyron est de cinquante mille euros comme les années précédentes et bien évidemment une convention sera signée avec le Conseil départemental de l'Aveyron, après décision du montant attribué. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce que vous avez des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Toujours le Théâtre de la Maison du Peuple la délibération numéro 18. »

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 04 :

4. " Théâtre de la maison du Peuple : Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Occitanie : Saison 2019 / 2020"

« Alors demande de subvention auprès du Conseil régional Occitanie pour la saison 2019 / 2020 du Théâtre de la Maison du Peuple, donc là-aussi c'est la même délibération que nous présentons tous les ans pour soutenir le travail de diffusion de spectacles et de sensibilisation des publics sur le territoire de Millau et du Sud Aveyron. La demande d'aide financière est de cinquante mille euros et là-aussi une convention sera établie après la décision d'attribution du montant par le Conseiller Régional Occitanie. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

La 19 toujours Théâtre de la Maison du Peuple.

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 05 :

5. Théâtre de la maison du Peuple : Saison 2019 / 2020 : Demande de subvention auprès de la DRAC Occitanie pour les ateliers Théâtre, l'enseignement Théâtre et la scène conventionnée d'intérêt national – Art en Territoire""

« Alors, Théâtre de la Maison du Peuple, saison 19 / 20 demandes de subventions auprès de la DRAC Occitanie pour les ateliers théâtre, l'enseignement théâtre et pour la scène conventionnée d'intérêt national Art en Territoire.

Donc pour la scène conventionnée d'intérêt national Art en Territoire, la demande auprès de la DRAC est la même que les années précédentes et pour un montant identique depuis que le Théâtre de la Maison du Peuple est conventionné scène d'intérêt national Art en Territoire, donc c'est soixante-quinze mille euros, là il n'y a pas de changement c'est la même demande que les années précédentes.

Par contre peut-être quelques mots concernant l'enseignement du théâtre au lycée Jean Vigo, puisque vous avez peut-être vu des articles dans la presse. Donc la réforme du Baccalauréat en fait finalement par le Ministère de l'Éducation a induit des éléments nouveaux concernant l'enseignement théâtre en seconde, qui devient un enseignement optionnel et donc de ce fait s'ouvre à davantage d'élèves et pour les premières et terminales les lycéens ont désormais la possibilité de choisir trois enseignements de spécialité en classe de première et ils ne pourront en conserver deux qu'en classe de terminale. Alors on peut s'en réjouir, ça a entraîné une forte augmentation des effectifs, puisque les moyennes des années précédentes, vous les aviez dans les délibérations les années précédentes, on était sur :

- Douze élèves en 2018 / 2019, douze élèves en classe de première ;
- Et quinze en classe de terminale.

Et cette année on est à :

- Trente élèves en classe de seconde, enfin trente-deux élèves en classe de seconde ;
- Vingt-huit en classe de première ;
- Et dix élèves, là on est plus sur la moyenne des années précédentes en classe terminale.

Ce qui fait que pour que l'enseignement puisse se faire dans de bonnes conditions les enseignants du lycée et les intervenants, les artistes intervenants ont proposé de scinder les classes en deux en seconde et en première, donc pour avoir quinze et quatorze élèves dans chaque classe, pour avoir un enseignement de qualité et qui corresponde aussi à ce qui est attendu finalement par l'Éducation Nationale et par le Ministère de la Culture, sauf qu'entre le moment où la décision visiblement a été prise par le Ministère de l'Éducation et le relais, enfin il y a du avoir un souci de communication entre le Ministère de l'Éducation et le Ministère de la Culture, puisque les DRAC n'ont pas le budget pour pouvoir soutenir cette augmentation d'effectif dans l'option théâtre en seconde et dans l'enseignement de spécialité en premier.

Depuis le printemps dernier, les artistes intervenants essaient d'alerter la DRAC à ce sujet, ils n'ont pas obtenu de réponse, ça s'est fait de façon plus importante depuis cet été, sachant qu'ils allaient se retrouver confronté à une problématique. Pas de réponse de la DRAC pour l'instant.

Bon il y a eu les articles que vous avez vu dans la presse, France 3 aussi à rencontrer le collectif des artistes intervenants et des enseignants, qui souhaitent eux proposer un enseignement de qualité, ne serait-ce que par respect pour les élèves et puis pour tout le travail qui a été mis en œuvre depuis de nombreuses années pour justement amener cet enseignement théâtre au lycée Jean Vigo à ce niveau-là qui fait aussi le succès, qui explique un petit peu le succès aussi qu'il a cette année, pour l'instant les artistes intervenants n'ont pas de réponse.

Nous avons aussi sollicité la DRAC par courrier cet été, nous avons aussi saisi Arnauld VIALA, le Député ainsi que Jean-François GAILLARD, le Président du Département et je sais que voilà, tu as aussi été sollicité par les artistes et par le collectif, donc je pense qu'on est tous d'accord pour dire : « *Qu'il faut que la DRAC et le Ministère de l'Éducation trouve rapidement une solution pour que voilà l'enseignement puisse se poursuivre jusqu'à la fin de l'année, enfin pour le moment les financements permettent de financer cet enseignement dans de bonnes conditions jusqu'au mois de décembre, après on ne sait pas ce qu'il adviendra.* »

Donc voilà j'espère que, je crois qu'il y a une réunion courant du mois d'octobre avec les artistes intervenants et les enseignants du lycée.

Voilà le lycée a une position exemplaire là-dessus, son Proviseur aussi, puisqu'il proposait de prendre, enfin de financer sur ses fonds propres les heures manquantes, mais les artistes ont une position qui est tout à fait louable et ils considèrent que ce serait inégalitaire qu'un lycée choisisse de financer sur ses fonds propres et que voilà d'autres enfants dans d'autres villes ne puissent pas bénéficier des mêmes conditions, donc ce qu'ils souhaitent c'est que la DRAC prenne une position globale et équitable sur toute la Région Occitanie et puis la problématique d'au-delà de la Région Occitanie puisqu'elle est un petit peu nationale sur ce type d'enseignement voilà.

Donc c'est une option qui est vieille de vingt-cinq ans. Je pense qu'on a tous intérêt à faire en sorte que voilà des propositions concrètes aboutissent rapidement et puis c'est une spécificité à la fois Millavoise et du Département puisque

c'est le seul enseignement théâtre du Département et qui du coup draine et permet d'accueillir des élèves sur un territoire assez large, donc c'est d'autant plus important et remarquable de préserver cet enseignement dans de bonnes conditions. Voilà, là on est juste sur l'application de la loi, puisqu'en fait en termes d'heures et tout ce qu'il manque c'est vraiment des préconisations de l'Éducation Nationale et du Ministère de la Culture, donc il faut qu'on arrive à trouver une solution, qu'ils arrivent à trouver une solution pour que les élèves ne soient pas victimes de cette situation.

Et une pétition a été mise en ligne, si vous souhaitez la signer, vous la trouverez, je pense, assez facilement et puis la presse s'en fait aussi le relais, à ce jour il y a plus, voilà de deux mille cent cinquante personnes qui ont signé, donc n'hésitez pas à y aller. »

Monsieur ???

Micro éteint, inaudible.

Madame ORCEL

« Oui, tout à fait. Voilà par contre on reste sur un montant identique nous pour l'instant de demande d'aide financière auprès de la DRAC Occitanie, mais en espérant que voilà ça puissent évoluer et ça fera l'objet d'un avenant ou d'une autre délibération si dans les semaines et dans les mois à venir les choses évoluent. »

Monsieur le Maire

« Très bien merci beaucoup à la fois pour la délibération et pour les informations complémentaires sur la situation donc de l'enseignement au lycée. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Donc, je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« La numéro 20 : une subvention exceptionnelle à l'association le *Bar'Bouille* »

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 06 :

6. "Subvention exceptionnelle accordée pour le festival des 10 ans de l'association Bar'Bouille"

« Voilà, donc l'association le *Bar'Bouille* nous a sollicité pour la fête qu'ils vont organiser dans le cadre de leur dix ans d'existence. Alors ils ont toujours eu une activité culturelle et artistique au sein du *Bar'Bouille* avec des propositions d'expositions, d'ateliers artistiques avec des artistes intervenants, mais jusqu'à présent le financement était porté par le CCAS, mais c'est vrai que là ils nous ont sollicités plus spécifiquement sur deux journées très accès culture et donc nous vous proposons de leur accorder vraiment pour cet événement une subvention exceptionnelle de cinq cents euros. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

La 21 : toujours une subvention exceptionnelle pour *Boxshit Prod.* »

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 07 :

7. "Subvention exceptionnelle accordée à l'association *Boxshit Prod* pour la production d'un album et la réalisation d'un clip du groupe Millavois « V »"

« Alors subvention exceptionnelle accordée à l'association *Boxshit Prod* pour la production d'un album et la réalisation d'un clip du groupe Millavois « V ». Donc le groupe Millavois « V » a été créé en 2005, c'était anciennement le groupe *Vagina*, pour ceux qui connaissent, qui propose alors je l'ai relevé parce que *Power Rock intensif, profond et mélodique*, ce sont des propositions de qualité. Vous pouvez les écouter, on les retrouve sur *Internet* et sur les réseaux sociaux. Donc c'est un groupe de trois chanteurs et musiciens :

- Gaby que vous connaissez peut-être parce qu'il est aussi intermittent du spectacle dans tout ce qui est sonorisation et accompagnement de spectacle ;
- Victor POLLET et Simon LECUYER.

Donc qui là nous ont sollicités pour les accompagner sur donc la production de leur nouvel album et la création du clip du premier titre, qui sera extrait de cet album, qui s'appelle *Welcome To The Machine*, puisqu'ils ont obtenu le droit de reprendre, de faire cette reprise des *Pink Floyd*, donc c'est une proposition, alors c'est un groupe qui a évolué au fil des années et qui a su s'entourer d'acteurs de qualité dans le domaine de la musique et du disque, puisque pour ce troisième album qui s'appellera « 42 », ils vont travailler avec le producteur Laurent THIBAUT, qui a travaillé notamment avec *David Bowie, Iggy Pop ou Higelin*. Pour le clip, ils ont travaillé avec *AnderAndérA*, vous connaissez aussi, ils sont sur le territoire. Pour la distribution et la promo, ils sont suivis par la maison de disques *MO Office*, qui travaille notamment avec *S. Sidilarsen et Soufly*, pour ceux qui connaissent et sont édités aussi par le *Label V.Music*, voilà qui est présidé par Yvan Manouch qui a travaillé avec *You Tube et Dire Straits* et qui est l'ancien directeur artistique d'*Universal et Polydore*.

Le projet a nécessité un budget de vingt-quatre mille euros, c'est pour cette raison que l'association nous a sollicité et d'autre part la Ville depuis plusieurs années travaille avec *Aveyron Culture*, avec le Conseil départemental, la Région et l'État pour définir les enjeux et les modalités d'une politique globale, qui soit adaptée au secteur des musiques actuelles et notamment sur le département de l'Aveyron, puisqu'il n'existe pas de SMAC sur le département de l'Aveyron, donc on a eu beaucoup de réunions, *Aveyron Culture* a aussi sollicité un cabinet d'études et il est ressorti de ce travail que dans les besoins qui étaient identifiés, il y avait le soutien à la production justement d'albums et de clips dans des conditions professionnelles considérées comme un vecteur de développement important et un soutien pertinent à la création artistique locale, donc c'est pour cette raison que quand on a reçu cette demande de l'association *Boxshit Prod*, nous avons pensé que ce serait une bonne opportunité de mettre un pied dans ce type d'accompagnement et nous vous proposons donc de leur accorder à titre exceptionnel une subvention d'un montant de cinq cents euros, donc pour la production de l'album et la réalisation du clip, voilà.

Ils jouent samedi à Toulouse en première partie le *Docteur Feelgood*, voilà et puis ils ont d'autres dates qui sont en train d'arriver et voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL

« Ah ! Oui, je précise que si nous pouvons accorder ces subventions exceptionnelles en fin d'année c'est que nous, si vous vous rappelez quand les subventions cultures ont été votées comme les années précédentes, une subvention de mille cinq cents euros avait été accordée à l'association *Effervescence* pour l'organisation *Pas qu'au Parc* et l'association n'a pas pu organiser *Pas qu'au Parc* cette année et elle nous a donc envoyé un courrier en nous demandant de ne pas verser la subvention, ce qui fait que l'on avait cette marge de manœuvre un petit peu en fin d'année, qui nous permet d'accorder ces aides exceptionnelles. »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc la délibération numéro 22 : subvention exceptionnelle à la MJC. »

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 08 :

8. "Subvention exceptionnelle accordée à la Maison de Jeunes et de la Culture de Millau pour l'organisation d'événements culturels, ludiques et pédagogiques"

« Alors là c'est pour des événement que vous connaissez donc deux évènements en particulier :

- *La Fête du Jeu* puisque la subvention n'avait pas été versée cette année à la MJC jusqu'à présent ;
- Et puis *Drôle de Noël* qui aura lieu dans le cadre de *Bonheurs d'Hiver* en décembre.

Et donc il vous est proposé, là-aussi à titre exceptionnel, une subvention d'un montant de mille cinq cents euros donc :

- Mille deux cents euros qui seront pris sur le budget Culture ;
- Et trois cents euros sur le budget Éducation Jeunesse. »

Monsieur le Maire

« Merci. »

Madame ORCEL

« Ce sont des subventions qui étaient versées les autres années, mais ... »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« La 23 avec *Radio Larzac*. »

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 09 :

9. "Convention de partenariat de développement promotionnel entre la ville de Millau et Radio Larzac"

« Donc là c'est le renouvellement de partenariat de développement promotionnel entre la ville de Millau et *Radio Larzac*. Donc depuis plusieurs années la ville de Millau et l'association *Radio Larzac* réalisent des projets en commun, autour notamment de la programmation du Théâtre de la Maison du Peuple, donc cette année ces partenariats sont prévus autour de trois événements :

- Le mardi 12 novembre, avant la pièce de théâtre *Antioche*, l'association *Radio Larzac* présentera une rencontre avec l'équipe artistique à un public adolescent sur le thème de *Paroles d'Ados* et ça dans le cadre du festival *NovadO* ;
- Le samedi 18 janvier à 2020, avant le spectacle *Projet.PDF* du collectif *Porté de femmes*, l'association *Radio Larzac* présentera une rencontre débat autour du thème *Les femmes dans la création*, puisque c'est une thématique forte cette année de la programmation du Théâtre de la Maison du Peuple, des femmes dans la création et leur place ;
- Et le vendredi 24 avril 2020, avant la pièce de théâtre *Vertiges*, donc proposée en co-accueil avec l'association *ASSA-ATP*, l'association *Radio Larzac* présentera une rencontre-débat à 18 heures 30, là-aussi autour de cette pièce de théâtre.

Radio Larzac donc annonce systématiquement les spectacles par des pastilles de dix minutes et puis également depuis quelques années et ça faisait déjà partie des conventions les années précédentes, ils annoncent aussi toute l'offre culturelle du service Culture de la Ville sous forme de virgules radiophoniques également et donc dans le cadre de ce partenariat la Ville s'engage à verser une somme forfaitaire de trois mille euros à l'association *Radio Larzac*.

Donc il vous est donc proposé :

- D'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention annexée et ses avenants. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« La 24 : Association *Recaliou*. »

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 10 :

10. "Association RECALIU – Soutien du projet"

« Alors là, c'est une proposition de l'association *Recaliu*, qui est venue nous rencontrer cet été pour nous parler, donc vous connaissez l'association *Recaliu* qui défend notamment la langue Occitane sur Millau et sur le territoire et qui anime des ateliers en langue Occitane et puis qui de façon plus large œuvre aussi pour la valorisation du patrimoine local et ils ont le souhait de faire revivre les barques qu'on trouvait sur le *Tarn* à Millau, il y a quelques décennies, donc les *Naviols*, ce sont des barques à fond plat qui pouvaient faire jusqu'à sept mètres de long et qui ont été fabriquées par des menuisiers locaux et les membres de l'association souhaitent construire une barque de cinq mètres de long, selon les techniques d'autrefois.

Alors cette barque a plusieurs usages :

- Elles servaient notamment à ramasser du sable dans le lit du *Tarn*, qui servait à crépir les bâtiments et les maisons, donc qui étaient très appréciées pour ça ;
- Et c'était un complément de revenu pour de nombreuses familles ;
- Elles servaient aussi bien évidemment à traverser la rivière ;
- Et elles étaient aussi utilisées pour la *pêche à la Luminade*, donc une pêche qui n'était pas tout à fait légale, voire totalement interdite, voilà puisque la technique consiste à créer une lumière un peu rougeâtre, qui attire les poissons et à les pêcher de cette façon-là.

Donc jusqu'aux années 60, on voyait encore ces *Naviols* sur le *Tarn* et puis elles ont peu à peu disparues et donc l'association *Recaliu* se propose de faire revivre ce patrimoine local.

Donc ce qui vous est proposé, c'est une subvention exceptionnelle de cinq cents euros, qui a permis, enfin qui permettra à l'association d'acheter du bois, alors ils souhaitaient que cette *Naviol* soit fonctionnelle et en état de marche pour la *Fête de l'Eau*, mais le bois qu'on leur a livré était trop vert, donc le bois sèche et ils espèrent pouvoir la fabriquer pendant l'hiver et la mettre à l'eau au printemps ou l'été prochain.

Voilà donc c'est une belle, voilà ça a aussi un intérêt patrimonial et puis ça fait revivre dans l'esprit des Millavois, à la fois cette tradition et puis ça permet aux plus jeunes de redécouvrir Millau dans les années 50 / 60, voilà. »

Monsieur, le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Adhésion collectif « En Jeux. » »

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 11 :

11. "Adhésion au collectif « En Jeux »"

« Là aussi c'est un renouvellement, puisque le Théâtre de la Maison du Peuple avait déjà adhéré à ce collectif, alors le Théâtre de la Maison du Peuple d'un côté dans le cadre de son conventionnement avec la DRAC doit soutenir, a la nécessité de soutenir la création en aidant des compagnies à produire leurs spectacles et l'association *Réseau en Scène*, elle fédère depuis des années des structures culturelles dans l'objectif justement d'apporter un soutien à la création à des compagnies qui sont basées en Occitanie.

Donc le dispositif qui a été mis en place permet de fédérer pour 2019 / 2020 vingt-quatre structures culturelles, dont vous retrouvez la liste dans la convention, qui est annexée et qui vont donc mettre des moyens financiers en commun pour soutenir huit créations artistiques cette année.

Donc, ça permet également au théâtre de bénéficier de spectacles à des tarifs très intéressants par la suite lorsque ces créations commenceront à tourner et ça permet la constitution d'un fonds de soutien à la création qui est mutualisé et donc qui réduit les coûts pour chaque structure tout en soutenant des spectacles de qualité, donc il y a une sélection de Compagnies et de spectacles, qui a été réalisée par les membres du collectif.

Vous retrouvez également la liste dans la convention, je pense, voilà, vous avez également le montant de la contribution de chaque structure, donc ça va en gros de huit cent quarante-deux euros pour une compagnie à cinq mille euros pour les scènes nationales comme la scène nationale de Sète ou celle du grand Narbonne, voilà.

Concernant le Théâtre de la Maison du Peuple, il pourrait abonder ce fonds cette année à hauteur de deux mille euros, ce qui lui permettra donc d'assurer une mission à la fois de son cahier des charges dans le cadre de la scène conventionnée l'intérêt national Art en Territoire et puis de soutenir aussi le travail de compagnies régionales.

Donc, il vous est proposé :

- D'approuver l'adhésion de la ville de Millau par l'intermédiaire du Théâtre de la Maison du Peuple au *Collectif En Jeux* ;
- Et d'approuver l'engagement de la Ville à hauteur de deux mille euros pour abonder le fonds de soutien à la création mutualisée. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Dernier point, non avant-dernier, pardon, la 26 : dénomination de lieux publics. »

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 12 :

12. "Dénomination de lieux publics"

« Alors c'est voilà une délibération qui aurait dû passer au Conseil municipal précédent pour partie. Donc voilà suite à des sollicitations, le comité consultatif de dénomination des espaces, des équipements et bâtiments s'est réuni, donc il y avait plusieurs souhaits et plusieurs demandes :

- Déjà la proposition de, c'était la semaine dernière, de dénommer la cour d'honneur de la Mairie *cours de la Laïcité*, donc sur une proposition notamment d'Albine DALLE et de Bernard MAURY et voilà Monsieur PUEL ;
- Également la proposition de dénommer la ballade basse située le long des quais : promenade du *Saoutadou*, voilà pour garder aussi la mémoire de ce nom, et puis parce que le *Saoutadou* était situé de ce côté de la rive du Tarn ;
- Et également une habitante de Millau nous a sollicité pour l'impasse au lieu-dit *La Coste*, qui est une impasse et qui n'a pas de nom et que les pompiers notamment ont du mal à trouver lorsqu'ils sont appelés et elle nous a fait la proposition de l'appeler *impasse des Terres Noires*, ce qui a été accepté par le comité consultatif de dénomination des espaces publics ;
- Ensuite on l'avait déjà évoqué, il me semble, mais je pense que ça n'était pas passé en délibération, d'apposer une plaque sur les Halles au nom *d'Etienne Lacure*, qui est l'architecte des Halles ;
- Et alors par contre je pense que la dernière on ne va pas pouvoir la passer comme ça, parce qu'en fait il manque les noms des autres propositions, voilà lors de la visite de quartiers les habitants du Monna ont fait savoir qu'ils souhaitaient que les rues du Monna aient toutes un nom, puisque là pareil, il y a des problèmes que ce soit pour le facteur ou pour d'autres, d'en d'autres circonstances. Donc ils nous ont fait les propositions de noms qui ont été acceptées par le comité consultatif, la seule qui était un petit peu en attente, c'était celle de la route départementale qu'ils souhaitaient appeler : avenue de *l'Aigoual* et le comité consultatif a fait remonter que sachant qu'il y a une avenue *de l'Aigoual*, voilà vers Millau, on est toujours à Millau au Monna, mais voilà est-ce que ça ne risquait pas de poser un problème, donc moi j'en étais restée là, je ne sais pas ce qui a été décidé par, puisque Monsieur... »

Monsieur ASSIER

« C'est nous qu'on l'a... »

Madame ORCEL

« ... le relais de quartier était revenu vers nous en nous disant qu'eux souhaiteraient, on avait fait la proposition de l'appeler *camp Bouloc-Vallette*, puisque Jean-Louis CARTAYRADE avait fait cette proposition-là puisqu'il fait partie du comité consultatif, qui était un camp de résistants pendant la deuxième guerre mondiale, qui était situé au-dessus de la pisciculture pour ceux qui connaissent le Monna. Donc ça nous semblait être une bonne idée, mais les habitants du Monna sont quand même attachés à maintenir avenue de *l'Aigoual*, donc on est en discussion, on a essayé d'être réactifs pour passer les noms rapidement et au final voilà ça passera certainement au prochain Conseil municipal, puisqu'en plus il manque les autres noms qui eux ont été validés, donc il y a eu un problème. »

Monsieur ASSIER

Micro éteint, inaudible.

Madame ORCEL

« Voilà, donc désolé pour cette, mais sinon pour les autres noms *on est dans les clous*. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« La 27 : convention de partenariat avec le Conseil départemental au sujet du *Mois du film documentaire*. »

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 13 :

13. "Convention de partenariat avec le Conseil départemental et la ville de Millau le « Mois du film documentaire »"

« Voilà donc là c'est un partenariat avec la Médiathèque départementale de l'Aveyron, le *Mois du film documentaire*, c'est un événement qui est organisé par le Ministère de la Culture et par l'association *Bibliothèque en image* et qui a pour objectif de permettre la diffusion de films documentaires dans les lieux culturels très variés et notamment dans les médiathèques et la Médiathèque départementale de l'Aveyron a proposé à la MESA de s'associer à ce dispositif comme dix-huit autres lieux dans le département de l'Aveyron, en sachant qu'elle assume financièrement la quasi-totalité des frais liés à la diffusion, puisqu'elle prend en charge :

- Le paiement des droits de diffusion ;
- Elle prend en charge le défraiement les réalisateurs, qui se déplacent éventuellement ;
- La promotion de l'événement à l'échelle départementale ;
- Et les frais liés aux rencontres des réalisateurs avec les publics.

Donc, seuls les repas des intervenants et éventuellement les pots qui pourraient être proposés à l'issue des diffusions des trois films restent à la charge des Collectivités, qui participent à cette opération, donc c'est très intéressant, ça nous permet aussi de travailler en réseau avec la Médiathèque départementale de l'Aveyron comme le dispositif *Des livres et des Bébés* qu'on vous a présenté au précédent Conseil municipal, voilà puis tout ceci, bien évidemment, a un lien avec la collection de DVD de la Médiathèque et avec la lecture publique au sens large et normalement les bibliothèques d'Aguessac et de Rivière participent aussi à ce *Mois du film documentaire*.

Donc, il y aura trois films qui seront diffusés, vous retrouvez dans la convention donc :

- Le 02 novembre : *Nicolas Bouvier écrivain- voyageur* ;
- Le 8 novembre : *Route One / USA* ;
- Et le 12 novembre : *Sans soleil*.

Voilà, avec des intervenants à chaque fois, qui viennent pour échanger avec le public qui sera présent et puis une exposition également sera présentée à la Médiathèque du 2 au 14 novembre, donc l'exposition de Nicolas Bouvier : *Flâneur planétaire*.

Voilà c'est un dispositif qui est très intéressant et c'est une bonne chose que la Ville puisse y participer cette année. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce que vous avez des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci, Madame ORCEL. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL

« Juste, je peux répondre peut-être à la question que Monsieur FABRE avait posée lors du dernier Conseil municipal concernant le pilon, puisque je suis sur la Médiathèque, je ne sors pas du sujet. Voilà puisque vous aviez posé la question de la fréquence du pilon et si ça se faisait voilà. Donc en fait oui, ça s'est fait très régulièrement de tout temps, c'est le *désherbage* qui se fait de façon régulière en bibliothèque, soit pour éliminer des ouvrages qui sont abîmés ou des collections qui sont obsolètes ou qui ne sont plus en lien avec, plus à jour ou plus en lien avec le reste des collections. Donc, il convient de renouveler et comme je l'avais dit l'autrefois on doit sortir ces livres des circuits commerciaux et c'est pour cette raison qu'ils sont détruits.

Alors c'est vrai qu'on a trouvé cette solution pour certains livres du secteur jeunesse de les réorienter vers les bibliothèques des écoles primaires de la Ville. On réfléchit à d'autres solutions pour le secteur adulte dans les années à venir, alors on avait pensé donc peut-être de mettre des livres à disposition sur les quais, mais on a aussi évoqué avec la Directrice la possibilité de peut-être faire une bourse d'échange aux livres ou de les vendre au profit d'une association, voilà on réfléchit à ces possibilités-là. Après il y a des livres qui sont invendables, s'ils sont retirés des collections c'est qu'ils sont vraiment dans un état, dans un très mauvais état.

J'ai les chiffres si vous voulez :

- En 2017 : cinq mille six cent vingt-cinq ouvrages ont été éliminés ;
- En 2018 : trois mille soixante-huit ;
- Et en 2019 jusqu'à ce jour : cinq mille trois cent vingt-cinq.

Donc là aussi ça fluctue parce que ça dépend un petit peu des périodes de la Médiathèque :

- En 2017 forcément il y a eu beaucoup de renouvellements, puisqu'il y eu le déménagement et que de nouvelles collections sont rentrées pour renouveler celles qui avait été éliminées ;
- 2018, ça a été un petit peu plus calme ;
- Et en 2019 voilà il y a aussi l'arrivée d'une nouvelle responsable du secteur adultes, qui a fait un tri qui était vraiment nécessaire, puisqu'il y a des ouvrages qui étaient là parfois depuis vingt-deux ans, donc on imagine dans quel état.

Donc voilà c'est un vrai besoin quand c'est fait ce n'est pas pour le plaisir d'éliminer ou de pilonner c'est que voilà, il y a un vrai besoin pour la qualité aussi du service rendu aux usagers. Voilà, mais ça s'est fait très régulièrement. »

Monsieur le Maire

« Je vous propose de reprendre le court donc de l'ordre du jour en cédant la parole à Monsieur DIAZ pour une délibération sur le budget principal de la Commune et la DM numéro 2. »

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 14 :

14. "Budget principal de la Commune : décision budgétaire modificative n° 2"

« Oui, il y a pas mal de délibérations concernant les finances de manière générale, c'est très long sur l'ordre du jour, mais il y en a qui sont très, très brèves. »

Coupure micro

Madame GAZEL

« ... mon micro. Pardon. Bonsoir à toutes et à tous. La délibération numéro 2 qui a été retirée, pouvons-nous savoir quel était l'objet de cette délibération ? »

Monsieur le Maire

« Sans aucune difficulté, il s'agissait de la délibération sur le passage de convention au sujet du handicap, puisque vous savez qu'on est engagé dans une procédure de reconnaissance sur la Ville labélisée *Enfance et Handicap* et qui doit régler quelques petites précisions avec nos partenaires et qui a été retirée et qui sera représentée, en plus en l'absence donc de Madame LACAN, qui aurait pu prendre le relais. »

Monsieur CHIOTTI

« Bonsoir à toutes et à tous. En toute humilité et sans intention de vous diffamer et avant la numéro 3, il faudrait faire les décisions du Maire, peut-être non, aussi ? »

Monsieur le Maire

« Mais sans vous diffamer non plus, nous l'avons déjà fait en début de Conseil. »

Monsieur CHIOTTI

« On l'a fait ? »

Monsieur ???

« Tu dormais encore ! »

Monsieur CHIOTTI

« Non ! »

Monsieur le Maire

« Ce n'est pas grave ! »

Monsieur CHIOTTI

« On a voté les comptes-rendus, mais pas les décisions du Maire. »

Monsieur le Maire

« Si ! »

Monsieur CHIOTTI

« Ah ! Bon ! »

Monsieur le Maire

« Si vous voulez, on peut retirer cet élément du compte-rendu. Si vous voulez. »

Monsieur CHIOTTI

« Absolument pas. Non, moi je j'assume tout ce que je dis. »

Coupure_micro

Monsieur DIAZ

« ...délibération numéro 2, qui est la délibération sur les modifications du budget principal de la Commune, donc je vous rappelle en fait que dans notre exercice budgétaire ce n'est que la deuxième décision modificative, nous avons fait une première décision modificative au mois de mai.

Alors juste d'abord vous présenter quelques excuses dans la note de synthèse que vous avez, vous voyez qu'il est noté que la section de fonctionnement est mouvementée à hauteur de cent quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante-quatorze euros et la section d'investissement quatre-vingt mille sept cent un, en fait ces montants sont erronés, il faut lire respectivement cent dix-neuf trois cent soixante-quatorze et vingt-cinq cent dix-sept, tel que ça figure dans la délibération elle-même, il y a une erreur sur les montants de la note de synthèse.

Donc c'est bien :

- Cent dix-neuf trois cent soixante-quatorze en fonctionnement ;
- Et vingt-cinq cent dix-sept en investissement.

Alors, comme vous en avez l'habitude maintenant, je vous ai repris dans cette délibération, je vous ferai quelques commentaires, les principaux postes de dépenses et recettes tant en fonctionnement, qu'en investissement, sachant que vous avez de joint à la délibération, l'exhaustivité des inscriptions budgétaires c'est-à-dire comptable, tout n'est pas repris dans ce tableau, on a repris les principaux montants :

Alors concernant le budget de fonctionnement 2018, nous inscrivons des dépenses nouvelles concernant notamment :

- Les fluides, alors les fluides c'est l'eau, l'électricité, le gaz pour un montant de cent cinquante mille euros. Alors, il est à préciser que sur cette partie de cent cinquante mille euros, on en a déjà parlé régulièrement, c'est lié en partie aux fuites d'eau qu'il y avait eues à la piscine, mais on a eu récemment une bonne nouvelle, puisqu'au niveau de la partie assainissement sur ces fuites d'eau, l'opérateur a accepté de nous dégrever de quarante mille euros au titre de l'exercice 2018, mais pour l'instant je ne les ai pas mis dans des recettes et a priori il serait prêt à faire un effort en 2019 peut-être à hauteur de vingt mille euros. C'est une bonne nouvelle ;
- Il y a des crédits complémentaires en carburant à hauteur de vingt-cinq mille euros, bon le budget avait été un peu sous côté et aussi avec les livraisons des repas plus importantes du CCAS, on a besoin d'un complément sur cette partie ;
- Ensuite vous trouvez des écritures, que je vais vous regrouper, qui sont les suivantes :
 - Les crédits pour *Roquefort*, en fait vous voyez un montant de vingt-cinq mille euros et vous voyez, ça c'est en dépenses, en recettes deux écritures : une subvention département de vingt mille euros et une subvention mécénat *Confédération Producteur de Lait de Brebis Industrielle Roquefort*; donc en fait la dépense était de vingt-cinq mille, la recette est de trente mille euros, les cinq mille euros correspondant au coût de la prestation, qui revient à la Maison du Peuple sur l'ingénierie de la manifestation ;
 - Ensuite en dépenses vous avez un complément de crédits Taxe Foncière, ça c'est les Taxes Foncières liées à l'acquisition des 18 et 20 rue de *La Capelle*, qui ne pouvaient pas être évidemment provisionné lors de l'établissement du budget ;
 - Une dépense de dix mille euros concernant le passage au contrôle de tous les poteaux des bornes d'incendie de la Ville ;
 - Et quelques créanciers recouvrables à hauteur de dix mille euros sur l'exercice antérieur.

Et ensuite au niveau des dépenses :

- Vous avez une dépense négative, alors qui s'enregistre comme une recette évidemment, qui est l'ajustement du fonds de péréquation FPIC, alors je vous rappelle que c'est le fond de compensation pour les Communes et l'intercommunalité, nous sommes à la fois contributeurs et bénéficiaires, c'est pour aider les Communes qui seraient moins riches, donc vous avez en recettes, une baisse de la recette escomptée de huit mille neuf cents euros et une baisse de la dépense de quatre-vingt-douze mille euros, ce qui nous laisse un *boni* en fait de quatre-vingt-trois mille euros au budget, en plus sur la FPIC ;

Concernant les recettes, nous avons :

- Des remboursements de l'État sur les Contrats Unique d'Insertion et les Contrats d'Accompagnement à l'Emploi pour un montant de trente mille euros ;
- Des remboursements de charges sociales et prévoyance vingt-trois mille ;
- La subvention théâtre, je vous en ai parlée, c'est *l'opération Roquefort* ;
- Le fonds de péréquation, je vous en ai parlé ;
- Quelques remboursements d'assurance sur des sinistres à hauteur de quinze mille euros ;
- Mécénat *Confédération Producteurs*, je vous en ai parlé c'est *l'opération Roquefort* ;
- La bienvenue et les remerciements à *Leclerc* et à la *famille Cabiron*, qui ont sponsorisé l'expo *Alechinsky* à hauteur de cinq mille euros ;
- Et une subvention de la DRAC.

Voilà pour la partie concernant le budget de fonctionnement.

Sur l'investissement :

- Nous passons une dépense en moins concernant l'acquisition d'un camion, qui est un camion-benne parce qu'en fait il a pu être réparé et il fera de manière certaine encore quelques mois de cent mille euros ;
- Vous avez dû le voir au niveau du rond-point *Bèche*, il y a de l'éclairage qui est en train d'être mis en place, notamment pour le côté sécurisation de la boîte de nuit ;
- La rénovation du CREA, on le reverra dans l'AP, puisqu'il y a une modification de l'autorisation de programme du CREA, qui est un avenant à la maîtrise d'œuvre et qui concerne la sécurité, toutes les opérations de sécurité incendie concernant le CREA ;
- Et l'opération *Voultre*, vous verrez aussi dans le cas de l'AP de mémoire rénovation urbaine : soixante-cinq mille euros de crédits supplémentaires ;
- Et nous passons une dépense en moins de soixante-dix mille euros concernant la rue *Antoine Guy*, puisque le chantier à payer, ne le sera qu'en 2020, donc on ne le provisionne pas au titre du budget 2019 ;

Et en recettes, c'est la bonne nouvelle, c'est les amendes de Police 2018, on perçoit cent huit mille quatre cent trente-huit euros, nous avons inscrit au budget cinquante mille euros, donc un *boni* assez conséquent.

Voilà et donc pour équilibrer toutes ces opérations, nous diminuons le virement de la section de fonctionnement à l'investissement d'un montant de quatre-vingt-trois mille.

Voilà les écritures pour le budget principal. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur ALIBERT ? »

Monsieur ALIBERT

« Oui, Monsieur le Maire, en toute humilité et sans intention de diffamer, je voudrais revenir sur une dépense, on en a beaucoup parlé déjà dans des précédents Conseils sur les véhicules de service. On a beaucoup parlé, on a essayé de comprendre entre les véhicules de fonction, les véhicules de services, vous avez souvent *noyé le poisson*, mais là on voit passer la note ce soir, plus vingt-cinq mille sur les carburants. Toutes ces voitures qui vont, alors Monsieur DIAZ, il a beau dire que c'est la livraison des repas. J'ai une voiture ça m'arrive de refaire le plein et je sais à peu près combien ça coûte ce qu'on consomme, je suis loin de ces chiffres-là à titre personnel. Est-ce que ces voitures, qui vont dans l'Hérault ne nous coûtent en fin de compte trop cher, dans l'Hérault et dans d'autres départements du sud. »

Monsieur DIAZ

« Moi, la réponse, j'ai été très clair, j'ai dit qu'au niveau effectivement du budget carburant, on avait serré de manière assez forte, je vous rappelle quand même qu'on réattribue vingt-cinq mille euros de budget carburant, mais nous sommes aujourd'hui en octobre, nous sommes quasiment à la fin de l'exercice budgétaire, donc c'est plutôt une réussite. J'ai cité les repas au CCAS, mais je ne vous ai pas dit, bien évidemment que les vingt-cinq mille euros étaient consécutifs à la livraison des repas du CCAS, ne serait pas sérieux, bien sûr que non, c'est peut-être quelques centaines ou mille ou deux mille euros. »

Monsieur ALIBERT

« Juste une remarque dans un mandat précédent, on avait organisé pour toute personne qui avait un véhicule, qui devait conduire, des stages à l'écho-conduite, ça avait été en plus subventionné par l'ADEM, vous pourriez bien en faire autant. »

Monsieur le Maire

« Nous suivrons votre conseil sur les stages du CNFPT, pour le reste je ne répondrai pas, vos insinuations systématiques qui portent le discrédit sur nos cadres commencent à devenir particulières injurieuses et donc je ne répondrai pas à cette question une nouvelle fois, on a expliqué, on l'a précisé donc vous insistez c'est encore une fois pour semer une suspicion malsaine, que je ne souhaite pas relever et j'en resterai là pour ma réponse. Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Oui moi aussi, en toute humilité et sans intention aucune de vous diffamer, je ne reviendrai pas sur les carburants, c'est vrai que plus vingt-cinq mille euros, je constate avec plaisir ou déplaisir que Monsieur DIAZ reconnaît que ça a été sous côté, lorsque nous vous disions entre guillemets *que votre budget était pas très sincère*, donc il va dans notre sens ça fait toujours plaisir.

Moi, j'aurais plutôt quelques petites questions sur les inscriptions budgétaires, que nous n'avions pas lors de la commission, donc je les ai un peu regardées, donc je ne reviendrai pas sur les carburants, en fonctionnement je vois que vous payez des Taxes Foncières sur les propriétés VALES et HERNANDO.

La propriété VALES, c'est celle qui a brûlé, je ne sais pas si c'est, parce que si j'ai bien compris... »

Monsieur DIAZ

« Ce n'est que celle-là. »

Monsieur DURAND

« Ce n'est pas que celle-là... »

Monsieur DIAZ

Micro éteint, inaudible

Monsieur DURAND

« ...parce qu'on n'était pas propriétaire du bâtiment qui a brûlé, si j'ai bien... »

Monsieur DIAZ

« Si. »

Monsieur DURAND

« Si, ah... »

Monsieur le Maire

« Alors là tu... »

Monsieur NAYRAC

« Dans la procédure, on est déjà propriétaire, comme on était propriétaire à *Bèche* même avant... ».

Monsieur DURAND

« Pardon. »

Monsieur NAYRAC

« ... avant l'expropriation de *Bèche*, on était propriétaire et on assurait les bâtisses, pour les bâtiments VALES qui sont sous procédure, on est juste avant la procédure, mais propriétaire de ces bien-là, donc et en même temps propriétaire, qui dit propriétaire... »

Monsieur DURAND

« Qui payent, je ne savais pas qu'on était propriétaire avant l'expropriation... »

Monsieur NAYAC

« Si. »

Monsieur DURAND

« J'aurai appris... »

Monsieur le Maire

« C'est plus complexe que ça. Il y a eu un arrêté de cessibilité du Préfet, qui était le Préfet Laugier à l'époque, qui a aussitôt engagé la procédure et il y a eu une décision de justice, alors je n'ai plus la juridiction précise en tête, qui a assuré le transfert de propriété et le moment dans lequel nous sommes, c'est l'indemnisation du propriétaire, qui a été donc le montant de la vente a été fixée par décision de justice antérieurement donc aux événements que nous avons connus cet été, mais qui est une procédure particulière qui est censée garantir à la fois la situation de celui qui est dessaisi de son bien, mais aussi la Collectivité qui a engagé la procédure et qui devient propriétaire, voilà donc la loi est ainsi faite... »

Monsieur DURAND

« D'accord ! »

Monsieur le Maire

« Alors dans un sens au détriment de la Collectivité, c'est quand il s'est déroulé les événements que nous connaissons, que nous avons connus cet été avec une perte vénale du bien, mais c'est aussi pour protéger la Collectivité de façon à ce que le moment, l'arrêté de cessibilité est irréversible, c'est-à-dire à partir du moment où il y a une décision d'arrêté de la part du Préfet, la procédure ne peut plus revenir en arrière, donc le propriétaire sera obligatoirement dessaisi de son bien et c'est pour éviter que ce propriétaire, à partir du moment où il y a arrêté de cessibilité, fasse des travaux inconséquent qui auraient fait augmenter le prix d'acquisition, le prix vénal du bien au détriment cette fois de la Commune. La loi est ainsi faite pour cette double protection. Cette fois il faut bien le reconnaître à notre désavantage. »

Monsieur DURAND

« Respectons la loi.

Toujours, enfin maintenant dans la section investissent, je vois aussi que vous avez enlevé vingt-quatre mille euros sur les bâtiments scolaires accessibilité Jean-Henri Fabre. Est-ce qu'on peut en savoir un peu plus, si c'est reporté ? Si quelqu'un peu... »

Monsieur le Maire

« Christelle ? »

Madame SUDRES-BASTRONS

« On a enlevé... »

Monsieur DURAND

« Vingt-quatre mille euros, qui étaient budgétés, qui disparaissent, enfin qui disparaissent, qui sont retranchés. »

Monsieur DIAZ

« Bâtiment scolaire accessibilité Jean-Henri Fabre, moins vingt-quatre mille euros... »

Coupure micro

Madame SUDRES-BALTRONS

« ... Je ne sais pas, je poserai la question. »

Monsieur DURAND

« Vous nous tiendrez au courant.

Je continue... »

Monsieur le Maire

« Allez-y ! »

Monsieur DURAND

« Donc plus dix mille euros pour le guichet unique, bon mais ça on ne va pas en parler.

Ensuite, par contre, oui voilà je vois que vous avez là-aussi retranché les crédits pour le *Pump Track*, ça c'était quelque chose qui était budgété à hauteur de soixante-quinze mille euros sur le budget et là on voit que vous l'imputez vers des études pour une éventuelle passerelle de cinquante-quatre mille euros, donc ce qui veut dire qu'il est enterré ce *Pump Track* ? »

Monsieur DIAZ

Micro éteint, inaudible

Monsieur DURAND

« D'accord, donc une promesse qui... »

Monsieur SOULIE

« Il y en a un chez nos amis Saint-Affricains et on en bénéficie. »

Monsieur DURAND

« Mais pourquoi, il ne pouvait pas y en avoir un à Saint-Affrique et un à Millau ? »

Monsieur SOULIE

« Non, parce que c'est une décision du Parc. »

Monsieur DURAND

« D'accord ! »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Pour en revenir à Jean-Henri Fabre, Monsieur DURAND, excusez-moi, donc du coup c'est bien ça, les travaux ont été faits, il me semblait bien, c'est que ça a coûté moins cher, voilà. »

Monsieur DURAND

« Les..., vas-y... »

Madame GAZEL

« Ce sont nos cinquante mille euros là, l'argent ne vient pas d'ailleurs, ce sont nos cinquante mille euros qu'on a décidé de mettre dans le *Pump Track* ? »

Monsieur SOULIE

« D'accord, mais la décision... »

Coupure micro

Monsieur le Maire

« Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Et ensuite toujours bon dans la section investissement, je vois que vous avez certainement différé les travaux de la rue *Antoine Guy*, les riverains seront contents, parce que, non, enfin il y a soixante-dix mille euros en moins, en tout cas, ce sera en 2020. »

Monsieur le Maire

« Non, les travaux seront débutés dans les délais qui étaient prévus sur 2019 et les crédits de paiement sont reportés sur 2020, parce qu'il fallait que nous ayons la garantie de maintenir les subventions de la part d'ENEDIS sur la tranche de travaux, garanti qui a été obtenue et donc la phase d'engagement passe sur 2020, mais les travaux débutent en 2019. »

Monsieur DURAND

« D'accord, j'avais peur que *derrière la tête de gondole*, il y ait un rayon vide, donc je me suis rassuré. »

Monsieur le Maire

« Je vous vois plein d'humour, Monsieur DURAND, non c'est réjouissant, moi ça me plaît beaucoup, n'hésitez pas. »

Monsieur DIAZ

« Oui mais c'est aussi pour préciser, parce que c'est l'exemple de l'école Henri Fabre et aussi la partie *Pump Track*, mais aussi *Antoine Guy*, il ne faut pas confondre quand on fait dans la DM des moins comme des opérations annulées, ce sont des opérations d'ajustement budgétaire, donc quand vous prenez les investissements il ne faut jamais sauter au plafond si on voit un moins, ça ne veut pas dire que c'est annulé, ça peut vouloir dire que c'est reporté ou que la réalité de la dépense est inférieure au montant qui avait été provisionné. »

Monsieur DURAND

« On est bien d'accord ! »

Monsieur DIAZ

« C'est de manière générale. »

Monsieur DURAND

« Enfin le *Pump Track* est annulé, mais non, mais c'est pour ça qu'on pose la question, merci. »

Monsieur le Maire

« Est-ce que vous avez d'autres questions ? Donc s'il n'y a pas de question, je mets cette DM 2 aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Alors un, deux, trois, quatre, cinq, six. Des abstentions ? Trois abstentions. Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée par 22 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

3 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur le Maire

« Donc, nous passons à la délibération numéro 4 : concernant le budget annexe de l'eau la DM numéro 2. »

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 15 :

15. "Budget annexe de l'Eau : décision budgétaire modificative n° 2"

« Donc là nous avons des délibérations...

Coupure micro

« ... sur la partie budget de l'eau, c'est une opération concernant la régularisation d'amortissement à hauteur de dix-neuf mille huit cent cinquante-quatre euros, alors toutes ces opérations, ce qui est important, que vous voyez de régularisation, c'est juste de savoir que ce sont des opérations d'ordre, il n'y a pas de mouvement de trésorerie, donc ça ne nécessite pas de financement, c'est purement comptable. Donc, ça augmente les charges en fonctionnement et ça augmente le budget en investissement, donc c'est de l'écriture comptable.

Donc, il est demandé d'acter cette opération de régularisation d'amortissement à hauteur de dix-neuf mille huit cent cinquante-quatre euros. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Six voix contre. Des abstentions ? Trois, quatre... »

Adoptée par 22 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

3 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ

« Comment on peut voter contre des écritures d'amortissement ? Je ne comprends pas. »

Madame GAZEL

« C'est comme ça depuis cinq ans, je trouve étonnant que vous vous en aperceviez que ce soir. »

Monsieur DIAZ

« C'est parce que peut-être je suis particulièrement perspicace ce soir et voter contre une écriture comptable qui ne nécessite pas de financement, je ne comprends pas. »

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n 16 :

16. "Budget annexe de l'Assainissement : décision budgétaire modificative n° 2"

« Alors la numéro 5. Exactement la même chose sur le budget annexe de l'assainissement, régularisation d'opération d'amortissement à hauteur de quatre mille sept cent cinquante-cinq euros. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Six. Des abstentions ? Trois. Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée par 22 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

3 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur le Maire

« La 6 le budget annexe du stationnement. »

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 17 :

17. "Budget annexe du Stationnement : décision budgétaire modificative n° 2"

« La numéro 6, même combat, opération de régularisation d'amortissement sur le budget du stationnement à hauteur de mille quatre cent quatre-vingt-neuf euros, pour être tout à fait précis ça inclut aussi soixante euros d'erreurs de décompte entre les tickets d'horodateurs et la collecte financière faite par l'Établissement *Loumis*, qui est le collecteur de fonds, pour soixante euros, mais mille quatre cent quatre-vingt-neuf euros pour le montant global, c'est essentiellement l'amortissement. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Trois, quatre, cinq, six. Y a-t-il des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

**Adoptée par 22 voix pour
6 voix contre**

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE,
Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)*

3 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur le Maire

« La 7 : budget annexe de la restauration. »

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 18 :

18. "Budget annexe de la Restauration : décision budgétaire modificative n° 2"

« Budget annexe de la restauration, ça se sont des annulations, on passe en non-valeur, c'est en fait des repas qui ont été impayés par les familles, alors on parle là de l'exercice 2014, c'est Madame la Trésorière Principale qui nous donne le Go, si j'ose dire, elle nous demande de passer un montant de cinq cent soixante-treize euros en titres irrécouvrables. Je vous précise évidemment que les titres irrécouvrables c'est toujours *sous réserve de retour à bonne fortune*, le débiteur pourra toujours être poursuivi, mais pour l'instant on considère que c'est irrécouvrable, cinq cent soixante-treize euros. »

Monsieur le Maire

« Nous étions sur le budget annexe et après les non-valeurs, c'est à la 8. »

Monsieur DIAZ

« Oui le budget annexe, bon alors dans la 7, il vous est demandé d'inscrire des crédits complémentaires pour cinq cent soixante-treize euros, qui permettront de passer en non-valeur les titres pour cinq cent soixante-treize euros, il faut voter sur celle-là. J'ai parfois un peu de mal avec le formalisme administratif. »

Monsieur le Maire

« Nous sommes sur la délibération 7, donc le budget annexe de la restauration. Y a-t-il des questions ? Je le mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Six. Des abstentions ? Pas d'abstention. Il est adopté. Merci beaucoup.

**Adoptée par 25 voix pour
6 voix contre**

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE,
Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)*

Départ de Madame Karine ORCEL

Monsieur le Maire

« Donc toujours le budget annexe restauration cette fois les émissions non-valeur la 8. »

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 19 :

19. "Budget annexe de la Restauration : admission en non-valeur"

« Donc là il vous est demandé de faire l'admission à hauteur pour être précis, c'est cinq cent soixante-douze euros, selon une liste qui est éventuellement disponible auprès du Service Comptable, mais ce n'est que des montants qui sont très faibles et autoriser le Maire à faire les démarches. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Six. Des abstentions ? Pas d'abstention. Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

**Adoptée par 25 voix pour
6 voix contre**

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE,
Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)*

Monsieur le Maire

« La 9 : une convention pour une garantie de prêt avec Aveyron Habitat, la Commune et la CDC. »

Monsieur DIAZ

« Alors là c'est la délibération, c'est toutes les mêmes, exactement les mêmes si ce n'est des lieux différents, donc c'est la 9, la 10, la 11, la 12, la 13. On est obligé d'en faire une à chaque fois, parce qu'il y a une convention de prêt, donc on en fait une à chaque fois.

Donc la première concerne la rénovation énergétique, toutes les déliBs sur les garanties de prêt, c'est de la rénovation énergétique sur cinq logements rue du *Général Thilorier*, donc je vous rappelle qu'on donne régulièrement des garanties à hauteur de 50 % du montant du prêt, qui est accordé par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Alors à l'origine, on le faisait à l'OPH Millau, après on faisait des garanties de prêt pour Millau Grands Causses Habitat et maintenant c'est Aveyron Habitat.

Donc la première sur les logements *rue Thilorier*, c'est cinq logements pour un montant global de soixante-deux mille euros sur un prêt de dix-huit ans. »

Monsieur NAYRAC

« Je crois qu'il y a une petite erreur, là. »

Monsieur DIAZ

« Ah ! Bon. »

Monsieur NAYRAC

« Parce que c'est Aveyron Habitat ???? et la garantie de prêt c'est 37,5... »

Monsieur DIAZ

« Eh bien donc dans la délib, il faudrait mettre 37,5, alors ça veut dire qu'on peut considérer que toutes les garanties de prêt à Aveyron Habitat ne seront plus à 50, mais à 37,5... »

Monsieur ???

« Non... »

Monsieur NAYRAC

« ...la Commune ne peut plus faire une garantie de prêt sur quelque chose qui est au département, le département, c'est 25 %, pardon c'est Commune, 25 % Communauté de Communes, 50 % Département. »

Monsieur DIAZ

« Conformément à ce qui a été délibéré à la Com Com comme d'ailleurs hier, c'est ça, alors c'est 25 %, ça nous permettra d'avoir des engagements hors bilan moins importants, tant mieux.

Donc la deuxième... Ça a été voté ça ? »

Monsieur le Maire

« Non, elle n'a pas été votée, mais présente les toutes, on les votera. »

Monsieur DIAZ

« On est d'accord ! On va faire simple. La deuxième, comme quand je le faisais, on me disait : « *Non il faut les voter une par une...* »

Monsieur le Maire

« On les votera une par une, mais présente-les toutes. »

Monsieur DIAZ

« Rue de *Solignac*, il y a cinq logements, même chose, rénovation énergétique quarante-quatre mille euros de garanties à hauteur de 25 % sur un prêt de dix-huit ans. »

Monsieur ???

« Le problème... »

Madame GAZEL

« Le problème c'est que la délib est fausse. »

Monsieur DIAZ

« Oui. »

Monsieur ???

Micro éteint, inaudible

Monsieur DIAZ

« Donc, on ne la vote pas. On la repasse. »

Monsieur le Maire

« Moi, je... Monsieur le Directeur Général ? »

Monsieur DIAZ

« Moi, je... »

Monsieur RAMONDENC

« Moi, ça ne me dérange pas, mais ... »

Monsieur ASSIER

« C'est 25, ce n'est pas 50. »

Monsieur CHIODO

« Soit vous la modifiée en direct, vous pouvez dire c'est 25 % et vous la votez comme ça. »

Monsieur DIAZ

« Tout le monde... »

Monsieur le Maire

« Oui parce qu'il y a eu, c'est avec la concomitance du Conseil communautaire hier soir, qui... Bon, donc... »

Monsieur ???

« ??? Aveyron Habitat ?????????? »

Monsieur le Maire

« ... qui a été fixé par Aveyron Habitat, donc est-ce qu'eux, ils ont eu toutes les remontées déjà des partenaires, par rapport à... »

Monsieur NAYRAC

« La Commune, c'est sûr qu'elle ne peut pas faire une garantie sur quelque chose qui est au Département, il faut que le Département lui fasse une garantie qui soit supérieure. »

Monsieur DIAZ

« Je ne sais pas. Décidez-vous, je n'en sais rien moi... »

Monsieur le Maire

« Bon, je vous propose de retirer les délibérations de façon à ce que l'on clarifie avec la délibération d'hier du Conseil. »

Monsieur DIAZ

« Allez, on retire jusqu'à la 13 inclus. ... ce sont des professionnels à mort. »

Madame GAZEL

« Excusez-moi, en toute humilité, sans l'intention de vous diffamer, la prochaine fois ne nous remettait pas toutes les conventions Banque des Territoires, il suffit d'ajuster le taux, parce que ça fait beaucoup de papier pour, voilà des choses qu'on a déjà. »

Monsieur le Maire

« Nous vérifierons l'obligation ou pas de mettre sur chaque document la totalité des pièces jointes. »

Monsieur le Maire

« Donc je vous propose de passer à la délibération numéro 14 avec une autorisation sur la revitalisation urbaine. »

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 20 :

20. "Autorisation de Programme revitalisation urbaine : AP/1/2015 : Augmentation de l'autorisation de programme et ajustement des crédits de paiement"

« Oui alors l'autorisation de programme qui est modifiée, c'est consécutif à ce qui a été énoncé dans la décision modificative du budget principal, puisqu'il vous avait été dit que concernant le CREA il fallait attribuer des crédits complémentaires de soixante-cinq mille euros pour la partie maîtrise d'œuvre, toute la partie concernant, urbaine excusez-moi, soixante-cinq mille euros qui étaient liées au désamiantage sur l'opération du *Voultre*, qu'on a passé en DM sur le BP, donc en conséquence on modifie l'autorisation de programme pour réajuster ces crédits avec soixante-cinq mille euros supplémentaires sur l'AP, ce qui vous porte l'autorisation de programme que vous avez en dernière page à un montant de cinq millions quatre cent dix-neuf mille cent seize euros. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Donc nous sommes à la délibération numéro 15 : concernant l'AP du CREA. »

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 21 :

21. "Autorisation de Programme CREA : AP/1/2018 : Augmentation de l'autorisation de programme et ajustement des crédits de paiement "

« Alors même chose là dans le budget principal, on a acté des crédits complémentaires à hauteur de quarante-deux mille pour la maîtrise d'œuvre et tout ce qui concerne la sécurité sur le CREA, donc pour un montant de quarante-deux mille, donc ça apporte l'AP totale au montant que vous avez aujourd'hui dans le dernier tableau à un million neuf cent vingt mille trois cents euros, il faut acter cette augmentation de crédits. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Madame GAZEL ? »

Madame GAZEL

« Excusez-moi, je...En toute humilité et sans intention de vous diffamer, juste un instant je reprends le tableau que vous nous avez envoyé, qui n'était pas joint à la délibération, l'autorisation de programme donc, une question par rapport à l'aménagement du CREA, je vois que les subventions TEPCV sont, donc Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte, s'élèvent à un montant de quatre-vingt-quatre mille euros. J'ai le souvenir qu'au début de l'enveloppe TEPCV, nous comptions à peu près deux cent soixante-dix mille euros sur cette opération de crédits TEPCV. Que s'est-il passé ? Pourquoi l'enveloppe a-t-elle fondue ? Même si j'ai déjà quelques éléments de réponse. »

Monsieur le Maire

« Écoutez si vous avez des éléments de réponse, très bien. Il me semble, mais sous toutes réserves qu'il y avait aussi un découpage des opérations, il n'y avait pas que le CREA qui était prévu dans la participation TEPCV et ensuite je crois qu'il a fallu, j'allais dire, découper effectivement l'aménagement du CREA pour pouvoir avoir les subventions et notamment sur la partie qui nous s'intéresse aujourd'hui, qui est la partie, on va dire, *Silex*, *FabLab*, de mémoire. »

Madame GAZEL

« Alors là je vais parler avec *ma casquette* de Vice-Présidente du PNR. En fait ce qui s'est passé, c'est parce que le projet n'a pas été présenté suffisamment vite, a été retardé, que les financements ont été perdus et c'est d'ailleurs la même chose pour la dernière délibération que nous évoquerons à la fin, l'école Jules Ferry, parce qu'en effet il y avait plusieurs travaux qui étaient prévus en matière de rénovation énergétique, tous ces travaux-là ont été reportés, comme on a vu aujourd'hui qu'on pouvait le faire assez régulièrement, et je le mets en relation avec l'augmentation des fluides de cent vingt-cinq mille euros que nous passons en DM aujourd'hui, je trouve que voilà, ça aurait, si nous avons engagé ces dépenses, on y gagnait en investissement à peu près deux cent cinquante mille euros en plus sur ces deux opérations et on y gagnerait d'ores et déjà en fonctionnement avec un groupe scolaire mieux isolé et puis un bâtiment bon, là qui ne coûtent pas cher en énergie, le CREA, mais qui serait peut-être déjà en activité. »

Monsieur le Maire

« Alors, je reprendrai le calendrier, j'entends les propos que vous tenez, je reprendrai le calendrier sur les terminus et notamment sur le lancement des études, voilà, je reprendrai ça avec précision, mais j'entends ce que vous dites. Y a-t-il d'autres remarques ? S'il n'y a pas de remarque, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. Merci Monsieur DIAZ. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Donc, je passe la parole à Monsieur SOULIE pour la délibération numéro 28. »

Monsieur SOULIE rapporte la délibération n° 22 :

22. "« L'assiette en baskets » : ventilation de la subvention de l'Agence Régionale de Santé aux associations partenaires"

« Oui, c'est une délibération qui avait fait l'objet déjà au précédent Conseil, qui avait fait l'objet d'une délibération. Cette délibération portait sur l'attribution par l'ARS à la ville de Millau d'une subvention de quinze mille six cents euros pour mener à bien son programme d'action pour l'année 2019.

Il est proposé de répartir entre les différentes structures ci-dessous la part de subvention attribué par l'Agence Régionale de Santé, qui correspond aux actions qu'elles doivent mettre en place.

Donc les associations qui sont bénéficiaires de cette attribution, vous verrez que la subvention est de quinze mille six cents et que nous avons pour neuf mille neuf cents attribué aux associations qui sont :

- CCAS de Millau, crèches collectives pour mille euros ;
- Le Bar'Bouille pour mille euros ;
- Les centres sociaux Millau Tam et Causses pour trois mille huit cents euros avec mise à disposition des locaux ;
- Les Jardins du Chayran pour mille trois cents euros ;
- L'association Myriade pour deux mille euros.

On arrive à un total de neuf mille cent euros.

Considérant que le delta, soit six mille cinq cents entre les aides versées aux associations et la totalité de la subvention quinze mille six cents attribuée par l'Agence Régionale de la Santé sert à financer la participation des différents services de la Ville : Éducation, Jeunesse, Sports etc. au programme de l'Assiette en Baskets.

Il vous est proposé :

- D'autoriser les versements de ces subventions ;
- Ainsi que d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les conventions à intervenir avec les partenaires listés dans le tableau ci-dessus. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y est question ? S'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc approuvée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Avant de céder la parole à Monsieur NAYRAC, j'essaie de me remémorer ce que vous venez de dire Madame GAZEL, on regardera parce qu'il ne faut pas résumer ça à une question de délai, je vérifierai, c'est que de mémoire et c'est ce que je disais tout à l'heure dans la tranche, c'est que pour avoir la totalité du montant que vous avez évoqué, il fallait faire l'ensemble des bâtiments, des deux bâtiments, pour avoir le montant, non, pour avoir le montant que vous avez évoqué tout à l'heure et comme il n'était pas pour nous envisageable de faire la totalité du réaménagement du CREA et que le projet ne s'est porté que sur la partie *Silex* etc., la demande n'a été faite que sur cette partie, donc forcément ne correspondait pas à l'enveloppe initiale, qui concernait l'ensemble du bâtiment.

Donc, je crois que vous résumez un peu vite avec la question de dates, mais je vérifierai tout cela en détail, vous simplifiez un peu de façon polémique et polémiste, un peu sur la durée, je crois que ça n'est pas ça, c'est à la fois :

- D'un côté une subvention pour des travaux sur l'ensemble du bâtiment, ce qui n'était pas l'objectif ;
- Et ensuite une demande de subventions sur la partie qui ne concernait que la partie aménagée, c'est-à-dire le *Silex* et l'accueil.

Et je crois que de mémoire le cas de figure est exactement le même pour Jules Ferry.

Donc je laisse la parole à Monsieur NAYRAC pour la délibération numéro 29. »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 23 :

23. "Information du Conseil municipal sur les acquisitions déléguées ou faites par la Ville par exercice du droit de préemption"

« Donc comme à chaque Conseil...

Coupure micro

« ...depuis le dernier Conseil.

Alors je me permettrai de répondre à Monsieur RAMONDENC au sujet d'un terrain qui s'est installé au rond-point de *Bêches* à côté de la zone de *Bêche* avec lequel on a des problèmes où il a un garage et des lamas. Ce terrain est en zone « N », qui dit zone « N », dit possibilité d'achat sans demande de DIA, c'est-à-dire qu'il peut se passer des transactions sur les zones « N » sans que la Mairie soit au courant, c'est ce qui s'est passé pour ce terrain-là, ça s'est fait, c'est une vente aux enchères qui a eu lieu, je ne sais plus où et on n'a pas été mis au courant, sinon vous vous doutez bien qu'on en aurait fait l'acquisition, c'est le gros problème de ces zones, voilà. Alors le gars, il a rénové son garage, il a mis des lamas, on va essayer de régler le problème, c'était pour le petit... »

Monsieur RAMONDENC

« C'est surtout le, excusez-moi, bon merci Monsieur NAYRAC pour cette précision, mais c'était une question... »

Monsieur NAYRAC

« Mais il faut que tout le monde la sache. »

Monsieur RAMONDENC

« Moi, c'est le problème de l'activité économique sur ce rond-point quoi. Il y a toutes les autorisations, de location le canoé et location de, bon. »

Monsieur NAYRAC

« Mais c'est le même type qui vend des oranges, des machins comme ça, ce sont des ventes éphémères et le temps qu'on puisse réagir, généralement ils ferment et puis il n'y a plus rien à faire, c'est le même problème. »

Monsieur RAMONDENC

« Et alors parce que ce lama-là, il est..., parce que la Mairie d'après ce que j'ai compris c'est que la Mairie de temps en temps l'utilisait pour tondre à droite à gauche, c'est ce que j'ai pu comprendre... »

Monsieur NAYRAC

« Je n'ai pas entendu. »

Monsieur RAMONDENC

« ...par rapport à ce lama, là ? »

Monsieur le Maire

« Oui, il y a dans le cadre de la, alors je ne sais plus le terme exact, de l'agro pastoralisme, il y a.. ».

Monsieur RAMONDENC

« Je veux juste quelques éclaircissements, c'est tout. »

Monsieur le Maire

« ... il y a des conventions qui seront passées avec un agriculteur sur des moutons et avec le Monsieur sur les lamas pour faire de la tonte naturelle. »

Monsieur RAMONDENC

« Donc vous avez quand même une convention avec ce Monsieur qui loue le garage, c'est le même propriétaire. »

Monsieur le Maire

« Oui, mais ça n'a à rien à voir avec le lieu dans lequel il est établi, nous là... »

Monsieur RAMONDENC

« Enfin c'est un complexe bizarroïde quand même... »

Monsieur le Maire

« Un ? »

Monsieur RAMONDENC

« C'est un peu bizarre... »

Monsieur NAYRAC

« Oui, on est... »

Monsieur RAMONDENC

« Surtout qu'on n'est pas loin d'une zone justement où il y a eu des expropriations donc, enfin bon voilà... »

Monsieur le Maire

« Nous nous y sommes intéressés, mais ça n'a rien à voir avec la tonte naturellement des espaces verts, voilà. »

Monsieur NAYRAC

« J'ai fini pour cette information-là. »

Monsieur le Maire

« Donc c'est simplement à chaque fois une information et un porté à connaissance sans vote associé. »

Le Conseil Municipal prend acte

Monsieur le Maire

« Donc la 30 : donc déclassement du domaine public. »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 24 :

24. "Déclassement du domaine public du parking situé quai Sully Chaliès – Parcelle cadastrée Section AL n° 261"

« Alors, il s'agit du déclassement du domaine public du parking situé quai *Sully Chaliès*, c'est le parking qui se trouve à côté de l'ancienne Mégisserie numéro 40.

Alors courant 2018, il a été décidé de déclasser du domaine public le parking quai *Sully Chaliès* dans le but d'en céder une partie à Aveyron Habitat, afin de leur permettre de réaliser une opération immobilière, une construction.

L'autre partie, c'est-à-dire la partie arrière du parking, doit être cédée en priorité au propriétaire du quai *Sully Chaliès* pour éviter qu'ils soient en manque de parking, ces parkings-là seront vendus par...

Alors après, je vais vous expliquer pourquoi il a cette procédure.

Après désaffectation du parking, donc c'est la fermeture du lieu au public et déclassement actée par délibération, c'était au mois de juillet 2018, la parcelle a donc été divisée, toutefois considérant que les travaux d'aménagement du quai *Sully Chaliès* amenaient des difficultés, on a rouvert au stationnement ce parking-là et donc pendant toute la durée du chantier. Alors cette ouverture, elle a entraîné, elle implique de fait une nouvelle affectation à l'usage du public et par conséquent son reclassement dans le domaine public, on a rebasculé.

Alors aujourd'hui les travaux du quai sont, vous avez vu, terminés, le projet de la cession à Aveyron Habitat nécessite qu'une nouvelle procédure de déclassement soit engagée.

Alors en conséquence un arrêté de Monsieur le Maire a été pris le 6 septembre 2019 portant interdiction de stationnement et donc désaffectation du parking, c'est-à-dire une désaffectation c'est la perte de l'affectation de parking, il n'a plus lieu d'être un parking. Cet arrêté a été affiché sur le site le même jour et le parking définitivement fermé au public.

Il y a même un constat d'huissier qui a été fait le 17 septembre, qui doit constater la fermeture de ce parking, il est donc nécessaire aujourd'hui de prendre une délibération visant :

- Un, à constater la désaffectation ;
- Deux, à déclasser ce parking du domaine public, de le classer dans le domaine privé ;
- Et d'autoriser l'aliénation de la parcelle, c'est-à-dire la transmission *au truc*, d'accord, voilà.

Alors donc il est demandé au Conseil ;

- De constater la désaffectation de ce parking ;
- De le déclasser au domaine public communal ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire un ou son représentant, à procéder selon la procédure en vigueur à l'aliénation. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Monsieur ALIBERT ? »

Monsieur ALIBERT

« Oui. Une question en toute humilité et sans intention de vous diffamer. Un déclassement du domaine public généralement c'est une enquête publique ? »

Monsieur NAYRAC

« Mais, il y a eu enquête publique. »

Monsieur ALIBERT

« Il y a eu une enquête publique... »

Monsieur NAYRAC

« Ah, oui ! Il y a eu enquête publique. Elle a été regroupées avec deux autres... »

Monsieur ALIBERT

« Elle a été bien noyée... »

Monsieur NAYRAC

« Ah, non... ».

Monsieur le Maire

« Pas du tout. »

Monsieur NAYRAC

« Vous rigolez là. Ça veut dire qu'on pourrait faire une enquête publique et on n'en parle pas. Si, elle a été faite... »

Monsieur DIAZ

« Il y a des obligations de publicité. »

Monsieur NAYRAC

« Ah oui. »

Monsieur le Maire

« Non, tout a été fait. Est-ce qu'il y a d'autres questions, sans intention de vous perturber ? S'il n'y a pas d'autre question... »

Monsieur DURAND

« Non, juste en toute humilité et sans intention... Quelle est la destination à terme, hormis un parking, il y aura une construction ? »

Monsieur NAYRAC

« Sur le ? »

Monsieur DURAND

« Sur le parking actuel puisque... »

Monsieur NAYRAC

« Attendez, vous parlez bien du parking dont je viens de parler, pas celui sur ? »

Monsieur DURAND

« Oui, sur le parking dont vous venez de parler. »

Monsieur NAYRAC

« La partie, c'est Aveyron Habitat qui va construire un bâtiment, en premier lieu avec un passage dessous pour arriver au parking en arrière. »

Monsieur le Maire

« Aujourd'hui, on ne connaît pas le projet architectural d'Aveyron Habitat, il y avait une construction qui était propriété, qu'on voit en « U » juste en bas à gauche du cercle-là, qui était propriété d'Aveyron Habitat et ils veulent réédifier quelque chose sur la parcelle, qui pour le coup sur cette partie leur appartient déjà, voilà.

Si il n'y a pas d'autre question, pardonnez-moi, je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« La 31 : concernant la convention pré opérationnelle avec l'EPFR. »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 25 :

25. "Établissement Public Foncier d'Occitanie : Convention Pré-opérationnelle « Îlot Peyrot »"

« Alors, le 18 mai 2018 la commune de Millau avait signé une convention opérationnelle par laquelle, elle confiait à l'EPF Occitanie une mission d'acquisition foncière sur le secteur des *Sablons*, visant à créer de nouveaux espaces publics. Si vous avez vu même dans la première délibération on peut en voir les acquisitions qu'on a faites parce qu'elles sont dans les DIA, ainsi visant :

- À créer de nouveaux espaces publics ;
- Et favoriser les déplacements ;
- Et de créer des logements adaptés au mode de vie des nouvelles populations.

Ce quartier, situé en plein cœur historique, souffre et vous savez tous, de manque d'attractivité, d'un tissu très dense de logements de mauvaise qualité, voire même indignes. Alors compte-tenu de l'évolution du projet d'aménagement de la place, il s'est ensuite avéré nécessaire d'élargir le périmètre du champ d'intervention de l'EPF à la partie Est de l'îlot, cette partie Est, c'est celle qui est derrière l'îlot du *Sablon*, qui rejoint la rue de *La Capelle*, on a peut-être un..., voilà, c'est ce que vous avez en bleu, entouré de bleu.

Alors aujourd'hui au fur et à mesure de l'avancement des réflexions, il apparaît cohérent d'intégrer ce projet dans un schéma d'organisation plus globale, en associant à la mission relative à l'îlot des *Sablons* une réflexion sur le devenir de la partie située côté rue *Capelle* et plus précisément îlot dit *Claude Peyrot*.

Alors la Communauté de Communes ainsi que la Commune sont propriétaires de quelques immeubles qui pourraient être au cœur d'une opération de restructuration de ce quartier. Alors, notamment il s'agit du ??????? L'intérêt de mener une réflexion sur cet îlot réside également dans la possibilité de connecter le boulevard et les différents quartiers du centre ancien. La commune de Millau a pour objet de lancer une étude urbaine, puis foncière pour dans un premier temps le fonctionnement urbain de ce quartier, identifier les points sensibles, définir les niveaux de propriété, afin d'envisager une opération de requalification et voir d'aménagement.

Alors le projet dans sa globalité s'inscrit parfaitement dans le programme de la convention Action Cœur de Ville signée en 2018 et qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants en incitant les différents acteurs : logement, commerce, urbanisme et réinvestir au centre-ville.

Alors la présente délibération a donc pour objet d'autoriser la signature d'une convention préopérationnelle entre la ville de Millau et l'EPF Occitanie. Par cette convention l'EPF s'engage à mener une mission d'études foncières préalable à une éventuelle opération de requalification, voilà.

Vous avez vu aussi que c'est complémentaire avec, et Monsieur FABRE, nous en a parlé avec la CAF, puisse qu'on a signé aussi cette semaine. Tout ça, ça se regroupe et ça a toujours le même objectif, c'est le cœur de ville de Millau, donc on ne pourra pas dire qu'on n'y travaille pas. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Je ne le dirais pas, même si je le pense un peu. Non, juste simplement ... »

Rires dans la salle

Monsieur DURAND

« Oui, en toute humilité. Juste qu'est-ce qu'on adopte, on adopte le projet de convention, ou on adopte une convention, parce que si on adopte une convention, elle n'y est pas la convention. »

Monsieur NAYRAC

« Mais non, un projet de convention... »

Monsieur DURAND

« Un projet de convention d'accord, OK, très bien. Merci. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« La 32 : il s'agit d'une modification du périmètre de l'EPFR, identique à ce que nous avons voté hier. »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 26 :

26. "Modification du périmètre de l'Établissement Public Foncier d'Occitanie »

« Tout à fait. Je vais essayer d'être assez bref parce que... »

Monsieur DIAZ

Micro éteint, inaudible.

Monsieur NAYRAC

« C'est compliqué, mais c'est, alors la Communauté d'agglomération dénommée *Le Muretin Agglo* en lieu et place de la Communauté d'agglomération du *Muretin*, de la Communauté de Communes *Axe Sud* et de la Communauté de Communes rurales des *Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle* a entraînée l'exclusion du périmètre de l'EPF de quatre communes : Frouzins, Lamasquère, Roques et Seysses.

Alors par délibération du 21 mai 2019 le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération le *Muretin Agglo* a pris acte de la sortie de ces quatre communes de l'Établissement Public Foncier du grand Toulouse et a fait part de son souhait d'intégrer ces quatre communes au périmètre de l'Établissement Public Foncier Occitanie.

Cette demande nécessite donc la modification du périmètre de l'Établissement Public Foncier l'Occitanie, le projet de décret modificatif doit être soumis à l'avis du Conseil régional, des Conseils départementaux, des organes délibérants et des Conseils municipaux des communes de plus de vingt mille habitants.

Donc, il vous est donc proposé :

- De donner un avis favorable à cette modification du périmètre de l'EPF ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à effectuer toutes les démarches. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« Jute là, je voudrais savoir moi, qu'est-ce qu'il se passe si on est contre là, il n'y a rien, j'étais vachement surpris en le lisant, j'ai dit mais qu'est-ce que ça vient faire ? »

Monsieur le Maire

« Rien, mais c'est une obligation légale, puisque nous appartenons à l'EPRF et qu'ils changent le périmètre. »

Monsieur DIAZ

« Voilà, il y a quelques communes en plus, donc il faut que les Communautés... »

Monsieur NAYRAC

« Vous êtes contre ? »

Monsieur le Maire

« Donc, je vais malgré tout poser les questions. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Toujours Monsieur NAYRAC la 33 : DSP assainissement avenant numéro 2. »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 27 :

27. "DSP Assainissement : avenant n° 2 – création société d'exploitation"

« Alors on retourne il y a quelque temps en arrière, puisque je vous l'avais déjà proposé, alors j'aurais les réponses que vous avez demandées, je vous les donnerai tout à l'heure.

Alors la société *Millau Assainissement* a été créée afin d'assurer des missions de gestion du Service Public de l'assainissement collectif de notre Ville, avec des équipes et moyens qui y sont dédiés. Il apparaît à l'usage que tout en dédiant des personnels et moyens spécifiques à la concession du Service Public et l'assainissement collectif de la ville de Millau, *Millau Assainissement* peut être sollicité ou répondre aussi à des attentes exprimées par d'autres Collectivités souhaitant faire appel à des compétences présentes au sein de cette dite société, notamment pour des sujets représentant une possible interaction avec le Service Public de l'assainissement collectif de la ville de Millau, comme par exemple l'exercice de la compétence GEMAPI ou le schéma directeur d'eaux usées, ou de manières plus générales, des interventions sur les services d'eau et assainissement.

Alors afin de permettre à cette entreprise dont le siège est à Millau de répondre de manière ciblée à ces sollicitations et aussi contribuer au rayonnement alentours du territoire de Millau, la ville de Millau et la société *Millau Assainissement* se sont rapprochées et ont convenu d'adapter le cadre d'intervention de ladite société, en acceptant qu'elle devienne une société d'exploitation dont le périmètre d'intervention peut s'étendre sous certaines conditions au-delà du seul service de l'assainissement de la ville de Millau.

Alors c'est vrai que vous avez attiré l'attention et c'est vrai qu'on pourrait s'inquiéter puisque c'est une DSP, on pourrait s'inquiéter que la ville de Millau à travers sa DSP travaille sur d'autres Communes, c'était à juste titre que vous avez soulevé ces problèmes.

On a donc interrogé le Service Juridique et notre avocat, qui nous a répondu à quatre questions importantes qui sont des réponses ont été données dans l'avenant :

Alors ces quatre articles ont été ajoutés et c'est dans le sens d'une protection des intérêts de la Collectivité :

- Un, on limite les frais de structure à 6,5 %, il n'y avait pas de limites avant, donc on limite bien, on cadre bien ;
- On rajoute et ça c'est un bien, puisqu'on rajoute vingt mille euros par an sur les fonds de travaux, il s'agit de réinjecter dans l'économie une mutualisation pour la réalisation de travaux, donc des travaux, on en a toujours besoin dans ce genre de spécialité ;
- La société doit nous transmettre le détail des frais de personnel imputé aux services pour veiller à ce que l'on facture bien à la Ville le personnel qui travaillera pour elle et non pour une autre Collectivité ;
- Et le quatrième point, elle limite la possibilité de révision du contrat en cas d'une forte diminution du résultat net cumulé.

Voilà ce qui était proposé dans l'avenant, donc pour bien cadrer, qu'il n'y ait pas de mélange des genres. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Monsieur ALIBERT ? »

Monsieur ALIBERT

« C'est difficile cette délibération parce qu'elle est difficile à comprendre. Qu'est-ce que c'est que cette société *Millau Assainissement* ? Alors j'ai peut-être raté un épisode précédent. C'est dommage qu'on n'est pas eu une commission travaux pour en parler, parce que ces questions que je me pose, je les aurai posées en commission de travaux, pas ici, cela aurait été logique, j'ai du mal à comprendre quel est le tenant, les aboutissants, c'est opaque, c'est très opaque... »

Monsieur NAYRAC

« Et non, c'est... »

Monsieur ALIBERT

« ... cette synthèse de présentation de créer avec des équipes des moyens dédiés. Quelles équipes, quels moyens ? Voilà. »

Monsieur NAYRAC

« Alors je vais vous faire... »

Monsieur ALIBERT

« Quels sont les buts recherchés ? Qui est la société *Millau Assainissement* ? Est-ce que c'est un prestataire, enfin le délégataire ? Est-ce que c'est une..., voilà. Ou alors j'ai raté un épisode, ou alors je n'y comprends rien. Excusez-moi, mais... »

Monsieur NAYRAC

« Alors, je vais vous s'expliquer en quelques mots. Vous savez qu'on a signé il y a quelques temps une DSP pour traiter nos eaux usées. Là-dessus on a traité avec une société, qui est dédiée au traitement des eaux usées, qui s'occupe de tout le système des eaux usées, notamment des conduites etc. Cette société nous a demandé l'autorisation de pouvoir

ne pas rester que sur la zone de Millau, de pouvoir travailler aussi en dehors dans d'autres Communes, pouvoir traiter les eaux, pouvoir traiter GEMAPI, pour traiter etc. Pour cela il fallait faire un avenant et surtout pour nous il fallait bien nous protéger de telle façon que les gens qui sont dédiés à cette DSP ne travaillent pas sur d'autres Communes sans qu'on puisse les contrôler, donc c'est pour ça qu'on a un avenant qui est bien fermé, qu'on surveillera de très près. »

Monsieur ALIBERT

« Donc si je comprends bien, c'est un peu le même système qu'il y avait sur le contrat précédent de VEOLIA où il y avait eu des personnes qui travaillaient à 60 % à Millau, 30 % à Saint-Affrique, 10 % à Saint-Victor et Melvieu. On se retrouvait donc on payait 60 % du salaire, c'est des *eaux très troubles*, quoi c'est pour ça d'ailleurs que nous on avait eu l'intention de nous retirer de ce système-là, parce qu'on se retrouvait avec des délibérations comme ça, où il était difficile de les comprendre... »

Monsieur NAYRAC

« Mais vous avez vu, on n'est pas perdant dans l'histoire puisqu'on a des travaux supplémentaires de vingt mille euros, on va avoir du personnel peut être plus qualifié et on aura plus de personnel qui pourront réagir à l'instant « T », lorsqu'on aura des problèmes sur les conduits. »

Monsieur ALIBERT

« Une vraie *usine à gaz* ! »

Monsieur le Maire

« Ce n'est pas une *usine à gaz*, c'est tout simplement la société, qui était dédiée à l'activité de Millau, qui souhaite se développer et donc nous demande l'autorisation de pouvoir avoir des contrats en dehors du contrat de Millau, je ne vois pas ce qu'il y a de choquant dans cette volonté de développement... »

Monsieur NAYRAC

« Et en plus ce sont des emplois... »

Monsieur le Maire

« Voilà, en, plus de développement de la ... »

Monsieur ALIBERT

« Je ne suis pas choqué, Monsieur le Maire, je cherche à comprendre, je ne suis pas choqué, j'aimerais comprendre et là ça ne m'aide pas. »

Monsieur DIAZ

« Là, ça reviendrait à dire, mais je comprends la question, ça reviendrait à dire à ce moment-là que quand on signe avec une Collectivité, la société qui a signé un contrat avec une Collectivité s'engage à n'avoir qu'un client unique, or un prestataire de services n'aura jamais un client unique. On va raisonner par l'absurde imaginez que sur le site ici de notre délégataire il y ait un comptable, un ingénieur process, enfin que sais-je etc. Le chef d'entreprise dira : « *Non mais attendez un comptable à temps plein pour Millau ça n'a pas de sens, un ingénieur process pour seulement Millau ça n'a pas de sens.* » Moi je vois plutôt le côté qui consiste à dire et c'est bordé juridiquement : « *Si le contrat nous garantit que la prestation sera facturée à son juste prix, on peut plutôt être satisfaits qu'ils aient d'autres clients, voire d'autres personnels sur le site qui ne seront pas rattachés à Millau, mais qui consommeront et pourquoi pas qui habiteront Millau.* » Mais je ne connais pas d'exemple si ce n'est à ce moment-là, si on n'est pas d'accord avec ce mode de fonctionnement définitivement on peut très bien faire une régie, mais toutes les DSP dans le cadre des DSP, il est rare qu'un délégataire en un lieu physique n'est qu'un seul client, encore faut-il avoir le travail. »

Monsieur DURAND

« A ce moment-là il ne fallait pas créer une société dédiée à l'assainissement qui s'appelle société *Millau Assainissement*, il fallait traiter directement, on nous explique il y a un an, ont créé une société *Millau Assainissement* qui va s'occuper de l'assainissement de Millau et maintenant ils nous disent : « *On veut sortir de Millau.* » Ils en ont tout à fait le, c'est légitime, mais à ce moment-là il ne fallait pas créer cette société dédiée, il fallait traiter directement avec les délégataires, Nicolin ou VEOLIA, comme vous voulez. »

Monsieur DIAZ

« Ils peuvent très bien faire une société qui s'appelle *Millau Assainissement*, qui est donc une structure juridique en tant que telle et que cette structure juridique travaille sur un territoire qui aille au-delà de Millau, ça n'a rien de choquant. »

Monsieur DURAND

« Non mais je reprends la première phrase dans la note de synthèse : « *La société Millau Assainissement a été créée afin d'assurer les missions de gestion du service public de l'assainissement collectif de la ville de Millau avec des équipes et des moyens dédiés.* » Point ! »

Monsieur NAYRAC

« Oui, mais c'est bien sûr parce qu'au début cette société-là, quand elle est arrivée sur Millau, elle était seule, elle n'avait que notre ville à s'occuper, elle s'est aperçue avec le temps qu'elle pouvait offrir des services à d'autres Communes. Pourquoi est-ce qu'en tant qu'entreprise..., c'est un peu normal qu'elle..., moi ça me ... »

Monsieur RAMONDENC

« Mais pourquoi alors amener un avenant à la DSP, c'est là que je ne comprends pas, en tant que société privée, elle peut... »

Monsieur NAYRAC

« Mais ce n'est pas un avenant à la DSP, c'est un avenant, on permet à l'entreprise... »

Monsieur RAMONDENC

« Un peu... »

Monsieur NAYRAC

« Ce n'est pas la DSP. »

Monsieur DURAND

« C'est marqué avenant à la DSP. »

Monsieur le Maire

« Oui, mais c'est un avenant à la DSP dans la mesure où le contrat, qui nous lie à elle, était sur une entreprise dédiée, était exclusif, à partir du moment où on lui donne la capacité d'avoir d'autres marchés, il faut qu'on modifie cette notion d'exclusivité pour l'autoriser à aller ailleurs, c'est tout à fait basique. »

Monsieur RAMONDENC

« Mais c'est une société privée, rien ne l'empêche de signer d'autres contrats avec d'autres prestataires... »

Monsieur le Maire

« Non, parce que quand elle a été créée, nous l'avons obligée à être dédiée à Millau. »

Monsieur NAYRAC

« Elle était dédiée à Millau. »

Monsieur le Maire

« Madame GAZEL ? »

Madame GAZEL

« Si j'ai bien compris, c'est pour faire suite au débat que nous avons eu et qui nous avait amené à retravailler la délibération il y a quelques mois avec Sylvie AYOT, notamment. »

Monsieur NAYRAC

« C'est ça. »

Madame GAZEL

« C'est ça, donc là, ce sont des garanties qui sécurisent... »

Monsieur NAYRAC

« Tout à fait. »

Monsieur le Maire

« C'est reformulariser, pour sécuriser la partie propre à Millau. »

Monsieur DIAZ

« Et rédigé par un avocat... »

Monsieur NAYRAC

« Un avocat. »

Monsieur DIAZ

« ... qui je suppose a pris contact avec l'avocat de la société... »

Madame GAZEL

« On suppose beaucoup sur l'histoire de l'eau depuis le début, ça serait bien pour une fois qu'on ne suppose plus. »

Monsieur DURAND

« Qu'on assainisse. »

Monsieur le Maire

« Bien, s'il n'y a pas de question je passe la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Donc six, neuf abstentions. Elle est adoptée. Je vous remercie. Merci, Monsieur NAYRAC. »

Adoptée par 21 voix pour

9 abstentions

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur le Maire

« Nous passons donc à Madame KECHKECH pour la modification du tableau des effectifs. »

Madame KECHKECH rapporte la délibération n° 28 :

28. "Tableau des effectifs : modification"

« Bonsoir. Donc comme à chaque fois quand il y a du mouvement dans les effectifs de la Ville, nous vous présentons le nouveau tableau qui fait suite donc à ces modifications, pour celui-ci les principales modifications sont liées à des départs à la retraite : deux départs à la retraite pour invalidité, mais je vais vous faire le tableau comme je vous fais d'habitude colonne par colonne.

Donc pour les suppressions :

- La suppression pour le poste d'attaché principal, c'est suite au départ à la retraite de l'agent qui faisait partie du service Finances, Contrôle de Gestion, donc à compter du 1^{er} mars 2019, c'est une personne qui était à temps complet ;
- Pour la deuxième ligne concernant toujours les suppressions, donc c'est suite à un départ à la retraite pour invalidité au service Informatique, donc on supprime le poste de technicien principal de 1^{ère} classe, qui était à temps complet à compter du 1^{er} octobre de cette année, donc sachant que c'est une personne qui est déjà remplacée au sein de nos services ;
- La ligne suivante donc c'est aussi un départ à la retraite pour invalidité, il s'agit donc d'un éducateur APS principal de 1^{ère} classe, qui était à temps complet et donc qui prend sa retraite pour invalidité à compter du 1^{er} octobre 2019, là aussi c'est une personne qui est déjà remplacée dans nos services ;
- La ligne suivante, c'est un départ à la retraite au service du Musée, donc c'était un assistant de conservation principal de 1^{ère} classe qui était à temps complet et qui prend donc sa retraite à compter du 1^{er} octobre 2019 ;
- Ensuite les trois autres lignes ça concerne la CAP du 27 mars dernier, donc ce sont des postes qui ont pris un grade supplémentaire et donc là vous retrouvez la suppression, sachant que la création avait déjà été menée en amont ;
- Ensuite l'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe, c'est aussi un départ à la retraite au service du Musée, donc la personne est partie au 1^{er} septembre 2019, elle était à temps complet ;
- Et pour la dernière ligne, il s'agit aussi là de la CAP, donc en supprimant le poste d'agent de maîtrise à temps complet au 1^{er} septembre 2019, donc c'est une personne qui passe au grade supérieur agent de maîtrise principal de 1^{ère} classe à compter donc du 1^{er} septembre.

Pour les créations :

- Donc pour pallier aux départs à la retraite concernant le Musée, donc nous avons recruté par mutation un assistant de conservation principal de 2^{ème} classe, qui sera à temps complet à compter du 1^{er} octobre ;
- Pour la deuxième ligne, là c'est promotion donc à la CAP, donc on créait le poste d'administratif principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} octobre à temps complet ;
- Et pour la dernière création, donc il s'agit d'un adjoint technique donc c'est pour le service Voirie et là c'est une personne qu'on avait en contractuel et que l'on met en stage à compter du 1^{er} octobre de cette année.

Voilà sachant que donc tout ceci a été vu en commission Ressources Humaines et aussi au Comité Technique en date du 26 septembre dernier.

On vous demande :

- D'approuver les modifications de ce tableau ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir les démarches nécessaires. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? »

Monsieur DURAND

« Oui. »

Monsieur le Maire

« Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Oui, moi je voudrais qu'on parle, sur le tableau des effectifs, pas de problème. Je voudrais qu'on parle de ce qui n'apparaît pas sur le tableau des effectifs, donc je vais prendre les précautions d'usage en toute humilité et sans intention de vous diffamer. Moi, je visite un peu le site de la Ville et je vois que dernièrement vous avez embauché un chargé de communication, à six mois des élections, donc j'aimerais savoir sous quel type de contrat, il a été embauché et que vous nous donniez un peu en euros le pôle communication, combien il coûte aux Millavois ? S'il vous plaît. »

Monsieur le Maire

« Je vais te laisser la parole, il n'y a pas eu de recrutement de chargés de communication, il faut le dire. Madame KECHKECH ? »

Madame KECHKECH

« Vous m'aviez posé la question lors de la commission Ressources Humaines. »

Monsieur DURAND

« Oui. »

Madame KECHKECH

« Donc, c'est une personne qu'on recrute pour une durée d'un an, donc en CDD voilà, je ne sais pas ce que on vous voulait savoir d'autre, après le budget de la Communication, non je ne l'ai pas en tête. »

Monsieur DURAND

« Mais, si vous pouviez nous le donner ce serait bien pour la prochaine fois. Mais c'est un contractuel... »

Madame KECHKECH

« Il y a des questions diverses, elles sont là aussi, si vous voulez qu'on vous réponde au jour « J » posez-les en amont, je vous réponds sur ce contrat-là. »

Monsieur DURAND

« Donc, c'est un contractuel ? »

Madame KECHKECH

« Oui ça sera quelqu'un qui sera là pour une durée d'un an. »

Monsieur DURAND

« Donc vous savez que les contractuels, ils répondent à un certain nombre de critères, un certain nombre alinéas pour qu'on les embauche ? »

Monsieur le Maire

« Un certain nombre de ? »

Monsieur DURAND

« Critères et d'alinéas sur des fondements d'articles et d'alinéa que j'ai sorti puisqu'en toute transparence :

- Article 3.1 besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Alors est-ce que les élections à venir sont un accroissement temporaire d'activité, question ?
- Besoin lié à l'accroissement saisonnier d'activité, la saison des élections approche, donc question pourquoi la Communication embauche à temps plein ?
- Remplacement temporaire de fonctionnaire ou d'agent ou d'agents contractuels, vous me direz qui il remplace donc ?
- Vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, la-aussi vous nous expliquerez si jamais, mais si jamais c'était un emploi permanent lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaire susceptible d'assurer les fonctions correspondantes, il doit y avoir une délibération et les délibérations on ne les voit jamais, donc j'aimerais savoir un peu plus sur tout ça.

Vous avez embauché, je sais qui a eu aussi une personne qui fait du graphisme qui a été embauchée pour plusieurs, du graphisme, je trouve que le pôle Communication en cette période préélectorale s'étoffe, s'étoffe, s'étoffe. »

Monsieur le Maire

« Non, le graphiste n'a pas été recruté ces derniers mois, il est dans nos effectifs de façon partagée, puisqu'il fait des prestations pour le compte de la Collectivité, ça c'est le premier point et sur la personne qui est en phase de recrutement, c'est en ce qui concerne l'animation des sites *Internet* et des pages *Facebook* de la Collectivité et vous pourrez le vérifier sans aucune difficulté. »

Monsieur DURAND

« Et où est la délibération ? Sur quels critères vous l'avez embauché ? »

Monsieur le Maire

« Mais sur les critères que je viens d'évoquer. »

Monsieur DURAND

« Mais ce n'est pas, est-ce que c'est un accroissement temporaire d'activité ? »

Monsieur le Maire

« Sur une fiche de poste... »

Madame KECHKECH

« C'est un surcroît de travail. »

Monsieur le Maire

« Aujourd'hui sur le site *Internet* de la Ville, aujourd'hui il y a besoin d'avoir une activité évidente et récurrent et y compris sur la page *Facebook* de la Collectivité. »

Monsieur DURAND

« C'est un accroissement temporaire d'activité, donc ? »

Monsieur le Maire

« Actuellement, il y a un accroissement d'activité. »

Monsieur DURAND

« D'accord ! Pourtant le pôle Communication n'a jamais été aussi étoffé qu'en ce moment, mais c'est assez bizarre... »

Monsieur le Maire

« C'est peut-être qu'il a été extrêmement bas. »

Monsieur DURAND

« C'est possible, mais là en cette période, il s'étoffe. »

Monsieur le Maire

« Je trouve qu'en cette période, tout est suspicion. »

Monsieur DURAND

« Tout n'est pas suspicion, respectez la loi, donnez-nous des éclaircissements, vous vous drapez de transparence constamment, soyez transparents. »

Monsieur le Maire

« Mais la loi est respectée, chaque fois que vous avez fait un peu le *chiffon rouge* qu'on ne respectait pas la loi, vous avez systématiquement été déboutés. Donc ne nous dites pas la loi. »

Monsieur DURAND

« Pas systématiquement, non pas toujours. »

Monsieur le Maire

« On a toujours respecté la loi, on respecte la loi, ne dites pas n'importe quoi... »

Monsieur DURAND

« Écoutez... »

Monsieur le Maire

« Chaque fois que vous avez fait appel au Contrôle de Légimité, il ne vous a pas donné raison... »

Monsieur DURAND

« Il y en a encore en court, Monsieur SAINT-PIERRE, vous le savait très bien. »

Monsieur le Maire

« Mais vous verrez et pour l'instant, vous savez que l'autre fois nous avons échangé avec *la boule de cristal* etc. »

Monsieur DURAND

« Tout à fait. »

Monsieur le Maire

« Moi, je ne lis pas dans *la boule de cristal*. Aujourd'hui je vous dis, que chaque fois que vous nous avez mis en cause sur la légalité des textes, vous avez été déboutés par le Contrôle de Légimité. »

Monsieur DURAND

« Mettons la légalité de côté, Monsieur SAINT-PIERRE... »

Monsieur le Maire

« Mais c'est ce que vous venez de dire, vous venez de dire que ça n'était pas légal, donc arrêtons Monsieur DURAND. »

Monsieur DURAND

« Et déontologiquement... »

Monsieur le Maire

« Je trouve que là pour le coup, vous faites un peu, vous perdez votre humilité. »

Monsieur DURAND

« Mais écoutez, moi je trouve que vous avez beaucoup besoin de communiquer de votre humilité à vous, donc... »

Monsieur le Maire

« Très bien... »

Monsieur DURAND

« ... aux frais des contribuables, une fois de plus. »

Monsieur le Maire

« C'est sur ces bonnes paroles, que je vais mettre la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Elle est donc adoptée. Il n'y a pas... D'accord, donc vous approuvez ... »

Monsieur DURAND

« On ne peut pas approuver le chargé de com. il n'existe pas. »

Monsieur le Maire

« Non, mais je me renseigne. Le tableau des effectifs est donc approuvé. Merci, Madame KECHKECH. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Monsieur GINESTE pour la délibération de 35. »

Monsieur GINESTE rapporte la délibération n° 29 :

29. "Tarif emplacements de stationnement pour véhicule de location"

« Oui bonjour. La délibération de 35, elle est liée à l'activité professionnelle de la société *Europcar*, qui est place *Bompaire* voilà.

Donc, le réaménagement de la place *Bompaire* et son embellissement ont amené la Collectivité à porter un regard attentif aux entreprises, qui y sont implantées. Afin de ne pas dénaturer le lieu, ni empêcher de stationnement d'autres véhicules, riverains et autres promeneurs, il a été décidé de limiter l'occupation du domaine public de la société de location de voitures pour le stationnement par un arrêté spécifique.

Le stationnement sur cette place, des véhicules loués, concerne les remises et prises des véhicules. Les formalités administratives se faisant donc à l'intérieur de l'établissement. Cette mise à disposition nécessite la fixation d'un tarif à cette activité, c'est l'objet donc de la délibération d'aujourd'hui.

Donc :

- Vu le Code général des Collectivités territoriales ;
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu le Code de la route ;
- Vu le Code portant sur les tarifs publics ;
- Vu l'arrêté concernant la circulation et le stationnement sur la commune de Millau ;
- Considérant la présence sur le territoire communal de loueurs de voitures ;
- Considérant qu'il s'agit d'une activité commerciale ayant des contraintes particulières nécessitant du stationnement de proximité pour la dépose et la location des véhicules à ses clients ;
- Considérant qu'il y a lieu d'instaurer un tarif spécifique pour cette activité.

Nous vous proposons donc d'adopter le tarif suivant :

- Pour le stationnement des véhicules de location des sociétés pratiquant cette activité, on propose trois cents euros par place, soit l'équivalent environ de dix mètres carrés et ça c'est un tarif à l'année, donc trois cents euros pour chaque place, bien sûr ;
- D'autoriser donc, Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir toutes les démarches nécessaires. Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur ALIBERT ? »

Monsieur ALIBERT

« J'aimerais connaître, Monsieur GINESTE, le nombre de places qu'on va louer à la société, parce que j'ai été voisin pendant quelques temps, j'habitais l'immeuble à côté. Il avait cinq, six cartes d'abonnement stationnement et il avait une vingtaine de véhicules devant la porte, à peu près, entre les voitures, les fourgons, c'était facile à voir, elles étaient toutes immatriculées dans le même département et avec l'étiquette sur le carburant, avec le réservoir on ne pouvait pas se tromper, quand on voulait les compter. »

Monsieur GINESTE

« Donc, il a été décidé pour la société *Europcar* de concéder trois places devant son magasin estampillées *Europcar*, qui lui seront dédiées et qui seront donc privatisées. »

Monsieur ALIBERT

« Et les autres véhicules, il les mettra où ? »

Monsieur GINESTE

« Actuellement, il loue un espace à la Chambre de Commerce, après on y a fait différentes propositions, on est en négociations pour le moment, aujourd'hui il loue un espace de la CCI et il aura trois places de stationnement dédiées pour la partie *Europcar*, après il y a certainement des arrêts minutes qui vont être mis en place, mais ça c'est un petit peu différent. »

Monsieur le Maire

« Voilà trois places de stationnement et deux places de façon à permettre le dépôt pendant le week-end des véhicules qui arriveraient pendant le week-end pour ne pas qu'ils impactent les autres places de circulation et de stationnement. »

Monsieur GINESTE

« Ça c'est devant son garage... »

Monsieur le Maire

« Tout à fait ».

Monsieur GINESTE

« Donc ce sont des places que la plupart des gens utilisent quand ils ont un garage, une propriété, il y a une tolérance qui fait qu'on laisse les gens qui sont propriétaire du garage, mettre leur voiture sur le garage, donc ça ce n'est pas comme si, ce n'est pas des emplacements dédiés au stationnement qu'il occupe, là. »

Monsieur le Maire

« Donc Monsieur NAYRAC, vous ? »

Monsieur NAYRAC

« En complément, en fait ces trois places-là seront des places tampon et d'accueil quand il aura des voitures et on vient de lui proposer cette semaine, puisque *Renault* nous restitue le terrain qu'on lui louait sur le boulevard *Jean Gabriac* et on va lui louer la moitié de ce terrain-là pour qu'il mette tous ses véhicules, ses nombreux véhicules, ça vient d'être réglé cette semaine. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Merci beaucoup. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? S'il n'y a pas de question, je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Donc en l'absence de Monsieur CONDOMINES, Monsieur NAYRAC pour la dernière délibération. »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 30 :

30. "Rénovation énergétique du groupe scolaire Jules Ferry : demande de subvention"

« Alors c'est cette dernière délibération sur la rénovation énergétique du groupe scolaire Jules Ferry et c'est une demande de subvention pour cette rénovation.

Alors la Municipalité s'est inscrite dans la volonté de participer activement à la politique de transition énergétique et de réduire ses dépenses de fonctionnement.

Alors le groupe scolaire Jules Ferry a bénéficié depuis 2016 d'une première série de travaux : isolation, chaudière et éclairages LED, effectuée dans la période 2016 à 2018. Ces travaux ont été faits essentiellement en régie.

Une seconde tranche de travaux va débuter et consiste au remplacement de toutes les menuiseries du groupe scolaire.

Alors l'estimation de ces travaux est de deux cent quarante-six mille euros. Des aides financières sont possibles et pourront être demandées avec autorisation du Conseil municipal selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Alors la dépense c'est deux cent quarante-quatre mille six cent soixante-neuf euros pour les menuiseries ;
- On a rajouté mille euros d'imprévus, parce qu'en fait ce sont des travaux qui sont clairs, on ne peut pas, il y aura très peu d'imprévus dans ce genre de travaux ;
- Des recettes, c'est le fonds de soutien d'investissements publics, il y aura cent vingt et un mille euros ;
- On demandera au Conseil régional énergie quarante-quatre mille deux cents euros ;
- Et la ville de Millau payera quatre-vingt mille quatre cent soixante-neuf euros.

Voilà il est donc demandé au Conseil d'être en accord avec cette demande de subvention. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Donc, je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. »

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire

« Donc je n'ai pas reçu de questions diverses. Donc, le Conseil est levé et en toute humilité, je vous souhaite une bonne soirée. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

Fait à Millau, le 2019

Le Secrétaire de Séance

Laaziza KECHKECH

Le Maire de Millau,

Christophe SAINT-PIERRE